



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 23 juin 2022, à 19h00
Salle de spectacles

9^{ème} séance – 2022

Séance du jeudi 23 juin 2022

Présidence de Mme Carole Castillo, Présidente

Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Le Bureau, la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à notre Municipalité composée de M. le Syndic, M. le vice-syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectatrices et spectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son.

66 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Roxane Gubler, Sandra Martinelli, Maria Sisto, MM. Marc Chambaz, André Cordeiro, Pascal Golay, Steeve Kocher, Vito Vita, Ignacy Wilczynski, Mariusz Wilczynski.

Sont absent-e-s: Mmes Mariline Braz Lopes, Aline Segin, M. Tristan Goël.

1. Adoption de l'ordre du jour

Mme La Présidente, après s'être assurée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux.

A sa demande, Mme la Présidente donne la parole à M. Silvio Torriani :

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais intervenir pour une modification de l'ordre du jour. Je propose au Conseil communal de ne pas entrer en matière sur le postulat de M. Montabert intitulé « pour une amélioration de la propreté à Renens à travers des mesures simples et peu onéreuses ». Dans sa première partie, il contient beaucoup d'erreurs. Contrairement à ce qu'il affirme, le règlement de police, validé par le Conseil communal en octobre 2018, est toujours en vigueur ; notamment l'article 87bis qui fixe les amendes d'ordre communal relatives à la propreté urbaine. Je demande donc un vote d'irrecevabilité de ce postulat. Quant à sa deuxième partie, il pourra la développer éventuellement sous la forme d'une interpellation lors d'un prochain Conseil communal. Merci.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Merci M. Torriani pour votre intervention, j'appuie votre demande de non recevabilité de ce postulat et j'invoque l'article 35 de la loi sur les communes et l'article 55 de notre règlement, pour sujet inconvenant de ce postulat. J'ajoute que c'est inconvenant parce qu'il y a certains propos au sujet des renanais et des employés de la Commune qui travaillent pour œuvrer dans cette Commune qui ne sont pas acceptables.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je suis désolé que l'activisme de quelques-uns porte déjà à ce point de l'ordre du jour un simple postulat. Je propose que la discussion ait lieu au point de l'ordre du jour qui le concerne et je vous assure, M. Torriani, que ce postulat est entièrement recevable, vous n'avez juste pas lu le texte. Je me ferai un plaisir de vous expliquer pourquoi au moment approprié.

- **Mme la Présidente**

Je vous remercie M. Montabert. Simplement, je dois à l'heure actuelle faire voter l'irrecevabilité de votre postulat, selon le règlement de notre Conseil. La discussion est toujours ouverte sur ce point. La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente met au vote l'irrecevabilité du postulat :

Pour : 41

Contre : 9

Abstention : 12

Ce postulat est donc irrecevable.

Mme la Présidente annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

Dépôts de postulat :

M. Jonas Kocher

Mme Stéphanie Negri Capt

Mme Elodie Golaz Grilli

Interpellations :

Mme Nicole Divorne

M. Simon Favre

M. Rachid Taaroufi

Ces interventions seront traitées en priorité au point 16 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant plus demandée, elle soumet l'ordre du jour modifié au vote. Il est adopté une large majorité

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 23 juin 2022 à 19h00

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 mai 2022
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - o Communiqué de la Municipalité du 13 juin 2022 sur ses activités du 10 mai au 13 juin 2022.
 - o Liste des interventions (questions, interpellations, motions, pétitions et postulats) transmises par le Conseil communal et en cours de traitement par la Municipalité.
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Comptes communaux – Exercice 2021**
 - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
 - b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" ;
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens ;
 - d) de la Ville de Renens.

Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. François Delaquis, Président de la COFIN

11. Gestion – Exercice 2021

Rapport de la Commission de gestion (COGEST) – Adoption de la gestion – M. Richard Neal, Président de la COGEST

- 12. Rapport de commission – Préavis** N° 19-2022 – Demande de crédit-cadre destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public pour les années 2022, 2023 et 2024, et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »

M. Benoît Grégoire, Président-rapporteur

- 13. Rapport de commission – Préavis** N° 20-2022 – Demande de crédit pour le raccordement du site scolaire du Léman au réseau de chauffage à distance CADouest

M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur

- 14. Rapport de commission – Préavis** N° 21-2022 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 383'100.- TTC pour le Stade du Censuy : rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que la transformation du terrain E en terrain synthétique.

Réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins » ainsi qu'au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec : quelle offre pour nos élèves du secondaire ? »

M. Philippe Hertig, Président-rapporteur

- 15. Dépôt de préavis – discussion préalable**

- o **Préavis intercommunal No. 22-2022** - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 13 « Ch. du Bochet/Ch. des Esserts »

Date et lieu proposé pour la séance de commission :

Jeudi 30 juin à 19h00 - Salle de conférences 01 du Centre Technique communal, Rue du Lac 14

Présidence : Les Vert.e.s

- o **Préavis No. 23-2022** – « Redynamisation du marché de Renens »

Date et lieu proposé pour la séance de commission :

Mardi 5 juillet à 19h00 - Salle CJS, rue de Lausanne 21

Présidence : UDC

- 16. Motions, postulats, interpellations**

- o Développement du postulat Stéphane Montabert intitulé « Pour une amélioration de la propreté à Renens à travers des mesures simples et peu onéreuses » **voté irrecevable par le Conseil communal**
- o Développement du postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Dynamiser et rendre attractive les rues de Renens »
- o Développement de la motion Stéphanie Negri Capt intitulée "Aménagement des sens de circulation au nord-est de la commune "

- 17. Questions, propositions individuelles et divers**

- 18. Allocutions**

- *de M. Dylan Montefusco, Président du Conseil 2022-2023*
- *de M. Jean-François Clément, Syndic*
- *de Mme Carole Castillo, Présidente du Conseil*

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 mai 2022

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à une large majorité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Corrine Simon et Mme Rosana Joliat pour leur excellent travail.

3. Démission

Le Bureau du Conseil n'a reçu à ce jour aucune démission.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

4. Communications de la Présidence

- **Mme la Présidente**

Lors du dernier Conseil, à la lecture d'un préavis, nous avons eu quelques soucis avec le résumé de ce préavis, M. Montefusco étant souffrant. J'ai donc appelé Mme Negri Capt à lire le résumé. On s'est plus ou moins mal comprises sur sa lecture et moi, sur ma compréhension et j'ai fait appel à Mme Frédérique Beauvois pour la lecture du résumé. Je m'excuse auprès de Mme Negri Capt.

Les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Mme Simon en fin de séance et uniquement à ce moment-là. C'est effectivement cette liste de présence qui fera foi lors des paiements des jetons de présence. Je vous rappelle toute fois que les jetons de ce Conseil seront honorés en décembre prochain.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

Vous avez toutes et tous reçu le communiqué de la Municipalité du 13 juin 2022 sur ses activités du 10 mai au 13 juin 2022.

Mme la Présidente demande à La Municipalité si elle a d'autres informations à nous transmettre oralement.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. En plus des quelques communications que vous avez pu recevoir dans votre courrier, Mme Nathalie Jaccard, Mme Tinetta Maystre et M. Oumar Niang ont des compléments à vous apporter ce soir.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

J'ai une information concernant le préavis 13-2022 qui concerne le collecteur des eaux claires et eaux usées au Chemin du Mottet. Vous vous souvenez que la commission, et vous l'aviez aussi voté, avait émis un vœu, celui de tester la présence éventuelle d'amiante dans le collecteur qui allait être remplacé. Un sondage a été fait, réalisé sur la conduite existante et transmis à un laboratoire d'analyses pour identifier l'éventuelle présence d'amiante et il n'y en a pas ! Nous pouvons donc

entamer ce chantier tranquillement selon les règles en vigueur et nous le ferons dès la mi-août en informant les riverains, comme il est de coutume. Merci de votre attention.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

J'ai deux informations à vous donner concernant l'ouverture du centre aquatique de la Vaudoise Arena. Le 1^{er} septembre aura lieu l'ouverture officielle du centre aquatique et j'ai quelques informations concernant les tarifs. Pour l'abonnement général c'est CHF 360.00 frs de plus, cet abonnement est valable aussi bien à Renens, aux trois piscines de Lausanne, aux deux piscines de Prilly ainsi qu'aux deux piscines de Pully. Ceux qui ont déjà leur abonnement de la piscine de Renens qui est au prix de CHF 250.00, ils peuvent aller ajuster leur abonnement qui sera donc de CHF 360.00 et qui sera valable toute l'année. La piscine de la Vaudoise Arena est ouverte 7jours/7 de 06h00 à 22h00 pendant 10 mois de l'année.

Tarifs Piscines	
Abo annuel	360.00 CHF
Avs, chômeurs, RI	250.00 CHF
Enfants	180.00 CHF
Entrée	8.00 CHF
Avs, chômeurs, RI	6.00 CHF
Enfants	4.00 CHF

Ce qu'il faut noter, c'est que vous avez la possibilité, dès le 15 août, de faire votre abonnement via internet pour les piscines de Renens, de Prilly et de Lausanne. Et dès le 24 août vous pourrez faire votre abonnement pour le centre sportif de Malley.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Il y a quelques jours, nous avons pu assister à un événement absolument magnifique : Festimixx qui a été un superbe succès avec une affluence record. C'est grâce au public, musiciens, artistes, mais aussi grâce aux élèves et aux enseignants de notre Ville ; plus de 900 enfants se sont produits sur scène, c'était un moment extraordinaire et très émouvant. Mais tout cela ne serait pas possible sans l'investissement des bénévoles, des associations, des employés de l'administration qui sont concernés par cette fête. Qu'ils soient ici toutes et tous remerciés et on se réjouit de la prochaine édition.

(L'Assemblée applaudit)

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Je ne vais pas prendre beaucoup de temps, mais je voulais remercier la Municipalité pour son initiative quant à l'agrandissement du parc du Chêne. Habitant dans le quartier, c'est vrai que l'on est un quartier un peu défavorisé. Je veux dire que c'est un endroit remarquable au niveau de la vue, comme il est indiqué dans les informations. Mais, malheureusement, beaucoup de voitures, de places de parc et les gens ne le voient pas et avec cette initiative, cela va vraiment rendre un coin de terrain de Renens à la population, aux habitants, aux piétons, aux vélos. Maintenant, on va vraiment dans le sens de moins de voitures et de plus de mobilité douce, plus de place aux habitants et je remercie vraiment cette initiative. J'aimerais encourager les gens à aller voir l'endroit et d'aller à cette fête qui est organisée au mois d'août. Je saisis l'occasion pour remercier la Municipalité pour le tout petit parc qui a été fait tout au bout du Chemin des Côtes, donc encore plus loin, c'est une petite esplanade. Il y avait un ridicule banc pendant très longtemps, maintenant on en a fait un joli petit coin. Ils ont dégrappé le goudron et, surtout, installé un très grand banc en demi-cercle qui est magnifique. Je passe régulièrement dans le coin et il est toujours occupé, que ce soit la journée par des retraités, le soir par des jeunes. C'est vraiment un endroit qui a tellement gagné. Je me réjouis vraiment de voir comment ce parc du Chêne pourra aussi gagner pour les habitants de la région.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je tenais à remercier Mme Maystre pour les communications relatives aux collecteurs. Je pense que c'est un pas intéressant en tous cas et on peut se prémunir maintenant qu'on n'a plus de soucis. Je remercie également l'équipe de Mme Jaccard pour Festimixx parce que c'était effectivement un très bel évènement. Je profite de ce chapitre de communications pour soulever une réflexion, je n'ai pas besoin d'avoir de réponse maintenant ; j'ai eu l'occasion samedi dernier de participer à des ateliers qui étaient organisés par le service de gestion durable à la Grange. C'était extrêmement intéressant. L'équipe de trois étudiantes qui a mis ça en place a permis de récolter de bons échanges et des idées qui étaient très intéressantes. Ce que j'ai trouvé par contre dommage, c'est le faible taux de participation des habitants, quels qu'ils soient. J'en conviens, c'est une période extrêmement chargée, en même temps, quasiment qui se chevauchait, il y avait les activités pour l'ouverture du chantier du BHNS. Je me demandais, autre que sur notre site internet ou via le Carrefour Info, quelles seraient les possibilités de communiquer sur ce type d'évènement au mieux pour avoir une participation effective. Cela pourrait aussi se faire à l'interne du Conseil communal.

- **Mme Mélinda Zufferey-Merminod, Les Vert.e.s**

Je vous remercie pour ces différentes informations. J'aurais une question subsidiaire par rapport au prix de l'entrée à la future piscine : sur quelle base les prix ont été décidés ? parce que je suis assez étonnée que l'on vienne avec un prix autant élevé pour une nouvelle piscine. En faisant un petit « benchmark », à Mont-Repos l'entrée est à 6.00 frs, la Piscine de Renens c'est 4.00 frs et, pour une piscine couverte encore, Chavannes c'est 5.00 frs. J'aurais juste souhaité savoir comment est-ce que le choix du prix s'est fait. Merci.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Merci. En fait, on s'est alignés sur les prix de Lausanne et on a pris en compte le fait que ces quatre bassins ouvrent de 6h00 à 22h00, l'offre est beaucoup plus importante par rapport aux autres piscines.

- **Mme Mélinda Zufferey-Merminod, Les Vert.e.s**

Merci pour la réponse. Je suis étonnée de l'alignement sur les prix de Lausanne, vu que ce n'est pas les mêmes, mais...

- **M. Oumar Niang, Municipal**

C'est par rapport à la durée ; comme c'est ouvert jusqu'à 22h00, c'est pour le personnel, les garde-piscines. C'est un prix de départ, on fait une année d'essai et on verra ce que ça donne. Mais la tarification a fait l'objet d'une grande discussion entre les trente communes.

- **Mme Mélinda Zufferey-Merminod, Les Vert.e.s**

Merci pour la réponse.

- **Mme Awa Diédhiou Ndeye, PSR**

« 1er août », nouvelle formule. Je tiens à saluer cette belle initiative qui fait une large place au vivre-ensemble et qui renforce les propositions sur l'ensemble de la journée. L'atelier lampions permet aux jeunes et moins jeunes de se réunir autour d'une activité. Le repas qui associe possiblement toutes les communautés est particulièrement pertinent à Renens. L'occasion aussi de renforcer la citoyenneté et les rencontres. De plus, abandonner les feux d'artifice permettra une réduction des nuisances sonores et atmosphériques. Je souhaite aussi que tout soit entrepris pour restreindre ou interdire les pétards.

- **M. François Delaquis, PSR**

Je tiens à rappeler à la Municipalité que j'ai déposé au mois de septembre l'année passée des questions concernant le relevé postal. Comme je suis un peu mes dossiers, le 7 avril dernier lors de la séance du Conseil communal, on m'avait dit qu'on aurait une réponse ; j'ai laissé passer le mois de mai. Je n'ai toujours pas de réponse au mois de juin. Cela veut dire que ce sera au mois de septembre et ce sera du courrier « L » si cela vient à ce moment-là, c'est-à-dire 12 mois plus tard !

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

M. Delaquis, vous avez 100% raison. J'ai un énorme retard et je vous prie de m'en excuser. J'ai tardé sur ce dossier. Un rendez-vous est posé avec La Poste en juillet pour évoquer Renens 2, pour évoquer les horaires de l'office de Poste de Renens 1, qui est plus faiblement ouvert que celui de Prilly. Et pour relever aussi le nombre de boîtes postales à Renens, ainsi que le délai qu'il faut pour un courrier posé le samedi dans une boîte à Renens pour son départ. Mais veuillez m'en excuser, j'ai un énorme retard.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Dans ma réponse, j'ai oublié de vous annoncer que la piscine est gratuite pour l'ensemble des élèves de Renens lors des courses d'école.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je voulais juste ici remercier la Municipalité d'avoir tenu compte des propositions qui ont été faites, notamment je vois qu'aujourd'hui on communique beaucoup plus facilement sur l'ensemble des événements, que cela soit au niveau spectacles ou au niveau sportif. Cela permet je pense aux personnes de bien pouvoir s'organiser et d'avoir une meilleure vue sur l'ensemble des offres faites par la Municipalité à Renens.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

On a une super communication de la Municipalité avec plein de trucs à faire cet été, ça « roxe du poney » (c'est une expression de jeunes qui veut dire que c'est bien...) Je tiens à préciser que samedi prochain, le samedi 25 juin, il y a une toute petite ligne qui parle du repair-café au Makerspace. Je me permets juste de rebondir là-dessus pour remercier la Municipalité et tout le monde. Si jamais vous avez des trucs qui sont tout cassés ou des trucs qui sont partiellement cassés, ou si simplement vous avez envie de réparer des trucs qui ne sont pas cassés, vous pouvez les casser. Le samedi 25 juin au Makerspace à Renens, aux ateliers, aux IRL, il y a la possibilité de venir, de profiter des connaissances, des machines, des ressources. Je voulais juste rebondir là-dessus parce que c'est une seule ligne, que c'est très bientôt et que vous avez la possibilité d'en profiter pour le gril, pour tout... métal, bois, électronique... Et je tenais vraiment à remercier la Municipalité pour cette opportunité donnée à la population de Renens, à la population autour de Renens, parce qu'il y a beaucoup de repair-café en Suisse, mais nous, on a le meilleur grâce à notre Municipalité et à notre Conseil communal.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci à vous, Mesdames et Messieurs. Effectivement, ce Carrefour Info Renens est riche d'informations énormes. Je fais juste un petit rappel sur les festivités pour les 50 ans du prix Wakker qui se dérouleront ce samedi. Je vous invite à, soit le consulter sur le Carrefour Info Renens, ou aller sur Patrimoine suisse, il y a d'excellentes visites, balades et proposition. C'est à nouveau samedi, ça peut être après le repair-café. Merci et à bon entendeur.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente invite M. François Delaquis à faire lecture de son rapport.

- **M. François Delaquis**

Préavis intercommunal No. 22-2022 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 13 « Ch. du Bochet/Ch. des Esserts »

C'est à l'unanimité que la commission des finances accepte les incidences de ce préavis.

Préavis No. 23-2022 – « Redynamisation du marché de Renens »

Pour des questions de transparence, il a été indiqué les charges de CHF 32'400.00 qui seraient portées au budget 2023-2026. Ce soir, on prend acte de ce montant. Le Conseil communal restant libre de voter lors de ces budgets respectifs d'autres montants que la Municipalité pourrait être à même de lui proposer en fonction des bilans qui seront tirés.

C'est à l'unanimité que la commission des finances accepte les incidences de ce préavis.

Enfin, la Cofin a examiné l'amendement tel qu'il était proposé par la commission chargée d'examiner le préavis 19-2022 sur le crédit cadre destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public. Il ne s'agit pas uniquement d'amender l'échéance du crédit cadre, mais également de faire coïncider cette échéance avec l'ensemble de la période 2022-2025 au lieu de 2022-2024. Le présent constat a été communiqué au Président de la commission ad-hoc.

Mme la Présidente remercie M. Delaquis et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée la Présidente remercie M. Delaquis et les commissaires pour leur excellent travail et clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

Mme la Présidente invite M. Guedes à faire lecture du rapport de l'ORPC.

Rapport ORPC, M. Luis Guedes

En accord avec l'article 46 du règlement du Conseil Communal de Renens, je viens ici vous présenter le Rapport d'activité de la commission ORPC – Organisation régionale de la protection civile pour l'année législative 2021 – 2022.

L'association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile de l'Ouest lausannois s'est réunie en commission le 30 juin 2021 au Collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens en présence de Mme la Préfète Anne Marion Freiss, afin de procéder à l'assermentation de tous les membres.

Lors de cette commission, ont également été nommés les organes du bureau de cette même commission.

Les membres de la commission représentative de Renens ont décidé de nommer les personnes suivantes aux postes attribués à notre Commune :

Représentant à la Commission de Gestion de l'ORPC : M. Gérard Duperrex

Remplaçant à la Commission de Gestion de l'ORPC : M. Luis Guedes

Scrutateur remplaçant : M. Pierre Borloz

En date du 12 octobre 2021, l'Association Intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de l'Ouest lausannois s'est de nouveau réunie au Collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens afin de voter le budget 2022.

Malgré une tentative de dépôt d'un amendement dans ce budget par les représentants de Renens, celui-ci n'a pas été soutenu par les autres membres de la commission.

Le budget a été voté, accepté et adopté à la majorité des voix.

Celui-ci se trouve en annexe du présent rapport.

En date du 10 mars 2022, à la suite de la démission de M. Gérard Duperrex du parti UDC Renens, les membres de la commission ORPC de Renens présents lors de la séance du Conseil Communal de ce même jour, se sont réunis à la fin de celui-ci et ont accepté à la majorité les changements suivants :

Nouveau représentant à la Commission de Gestion de l'ORPC : M. Luis Guedes

Nouveau remplaçant à la Commission de Gestion de l'ORPC : M. Pierre Borloz

Nouvelle scrutatrice remplaçante : Mme Joëlle Zahnd

Le bureau de la commission de l'ORPC a été informé de ces changements en date du 11 mars 2022.

Finalement l'Association Intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de l'Ouest lausannois s'est réunie au collège de la Concorde à Chavannes-près-Renens le 17 mai 2022, afin de voter les comptes et rapport de gestion pour l'année 2021.

Il a été répondu de manière précise, détaillée et à notre entière satisfaction à toutes les questions posées par la représentation de Renens

C'est à l'unanimité que les comptes et le rapport de gestion pour 2021 ont été approuvés et adoptés par l'ensemble de la commission ORPC.

Vous trouverez une copie desdits documents en annexe.

La prochaine réunion de la commission intercommunale ORPC aura lieu le 1er novembre 2022.

Je vous remercie tous pour votre attention.

Mme la Présidente remercie M. Guedes pour son rapport et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle invite M. Korkmaz à nous faire lecture du rapport de l'ARASOL.

Rapport ARASOL, M. Ali Korkmaz

L'ARASOL s'est réunie avec la direction, les conseillères et conseillers des communes de l'Ouest lausannois, dans le nouveau bâtiment du Collège Romanellaz, à Crissier, le mardi le 14 juin 2022. L'ARASOL couvre une population de 66'695 habitants au 31.12.20 et 68'015 habitants au 31.12.21.

Grâce au soutien des communes de l'ARASOL, la population de l'Ouest lausannois bénéficie gratuitement de conseils, d'avis, d'investigations, d'actions judiciaires, dans les différents domaines du droit (Famille, Assurances sociales, Etrangers, Aide sociale, Travail, Bail, Pénal, autres). Consultation juridique CSP : depuis le 12 janvier 2022 la nouvelle permanence juridique gratuite, sans rendez-vous, les mercredis après-midi est proposée en partenariat avec l'ARASOL et le CSP, à Renens Rue de l'Industrie 1.

L'offre qui existait a été reparamétrée sous forme de permanence sans rendez-vous, pour la rendre plus accessible à la population du district de l'Ouest lausannois. Auparavant, si des créneaux étaient libres 48h avant, ils étaient proposés aux habitants des communes avoisinantes. Il y a de très bons retours pour l'instant. L'objectif est de rapatrier cette prestation dans les locaux de l'ARASOL dès cet automne.

Afin d'aller à la rencontre de la population, d'être visible et accessible y compris des personnes qui n'osent franchir les portes des services sociaux, l'ARASOL a mis sur pied des permanences socio-administratives hors murs au printemps et à l'automne 2021. Le contact direct avec la population, la transmission immédiate d'informations utiles, l'orientation, le partage et l'écoute ont été largement appréciés. Le CSR ouvre ses portes, dans la mesure où des bureaux sont disponibles, pour permettre à des associations à caractère social d'offrir leurs services et d'accueillir des bénéficiaires.

Nombre de passages au CSR : 10'988, nombre d'appels téléphoniques enregistrés pour le CSR : 10'315.

Le passage au nouveau logiciel MAORI, ce logiciel est imposé par le canton. L'implémentation est difficile mais c'est une modernisation ; à terme, ce sera plus prescience à utiliser et il paraît qu'il y aura moins besoin de personnel. Pourtant, le traitement des dossiers a été rendu difficile cette année par l'arrivée de ce nouveau logiciel qu'il a fallu apprivoiser et mettre en œuvre.

Mesures d'insertion sociale pour Jeunes Adultes en Difficulté, jeunes adultes entre 18 et 25 ans. Sur 232 jeunes ayant fait appel au RI, 30% ont été orientés sur une mesure d'insertion, 28,5 % des jeunes ayant bénéficié d'une mesure sont entrés en apprentissage (18 jeunes) à la rentrée d'août. Pour des raisons de santé avérées, de difficultés socio-éducatives et familiales, de formation en cours, de besoins d'évaluation de compétences, les autres jeunes n'ont pas pu accéder à des mesures adaptées.

Le lien du rapport d'activité 2021, qui est disponible sur le site internet de l'ARASOL et, également, la communication et les activités de l'ARASOL sont désormais visibles sur LinkedIn.

Mme la Présidente remercie M. Korkmaz et ouvre la discussion sur ce rapport. La parole n'étant pas demandé, elle invite M. Yabalak à lire le rapport suivant.

Rapport TAXIS, M. Kemal Yabalak

La Séance taxi a eu lieu le 11 mai à la place du Palud 2, Lausanne à 18h30.

Ordre du jour :

Assermentation des membres suppléants

Rapport 2021/2026 et le préavis d'exercice 2021/2026

Rapports de la commission

Les comptes de l'exercice 2021 ont approuvés tels que présentés dans le préavis No 2/2021/2026 de l'association de communes de la région Lausannoise pour la réglementation du service des taxis à savoir :

- Charge CHF 688 303.70

- Revenus CHF 600 359.80

- Excédent de revenus CHF -87 943.90

Une conseillère est intervenue évoquant le cas d'une grand-mère avec ses deux petits enfants n'ayant pas été pris en charge par un chauffeur de Taxi. Le président Monsieur Hildebrand a répondu : la sécurité d'abord, personne n'a le droit de mettre en danger la vie de deux enfants en bas âge, le chauffeur est en droit de ne pas prendre en charge les deux enfants sans siège et sans rehausseur.

Une explication de la part monsieur le président sur la transformation du taxi électrique : Actuellement la flotte de taxi Lausannoise compte 4 véhicules électriques.

Intervention d'un conseiller concernant les coûts économiques d'un tel changement, comment t va-t-il être financé ?

Il a également été évoqué le caractère polluant et toxiques des batteries des véhicules électriques. Réponse du président : le délai est fixé à 2025, voire 2027, il y a le temps de réagir jusqu'à ces dates-là.

Mme la Présidente remercie M. Yabalak et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle invite Mme Sisto à lire le rapport suivant.

Rapport PoOuest, Mme Marta Pinto, Fourmi rouge

Concernant la commission de la PoOuest, nous n'avons pas de communication pour ce Conseil, on fera un rapport au prochain Conseil.

Mme la Présidente remercie Mme Pinto, la discussion est toujours ouverte.

• M. Dylan Montefusco, UDC

En tant que Président de l'UDC Renens, je souhaite juste apporter une correction sur les communications de M. Guedes : M. Duperrex n'a pas démissionné du groupe UDC, il a été radié au mois de janvier. Je pense qu'il est important que cela figure dans le PV, Mme la secrétaire, Mme la Présidente. Je vous remercie

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Maria Sisto du groupe Fourmi rouge, prendra la Présidence de la Cogest au 1^{er} juillet.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.es.**

Pour la commission des Finances, conformément à la Convention de législature, M. Sylvain Richard des Vert.e.s en reprendra la présidence.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Je profite de ce point pour annoncer qu'à partir du 1^{er} septembre, c'est M. Pierre Borloz qui devient Président du groupe Socialiste au Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Comptes communaux – Exercice 2021

- a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
 - b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" ;
 - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens ;
 - d) de la Ville de Renens ;
- Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. François Delaquis, Président de la COFIN*

Mme la Présidente prend la parole :

J'en profite pour saluer les personnes qui sont en galerie : M. le Boursier, M. le Secrétaire municipal, je vous souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil. Nous avons aussi deux habitants de la Ville de Renens à qui je souhaite également la bienvenue.

Je vous fais part tout d'abord de la procédure de traitement de ce point.

Je vous rappelle que les comptes sont régis par les articles 106 à 112 du règlement de notre conseil communal.

M. François Delaquis, Président de la Cofin, nous lira un résumé du rapport de la commission étant donné que le rapport a été envoyé dans les temps à chaque Conseillère et Conseiller.

Puis j'ouvrirais la discussion sur le fond pour tous les comptes soit :

- a) de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
- b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise STEP ;
- c) de l'entente intercommunale SDIS Malley prilly Renens ;
- d) de la Ville de Renens ;

J'inviterai en premier lieu les chefs de groupes à s'exprimer, puis les conseillers communaux et enfin la Municipalité pour clore le débat de fond.

Les comptes communaux seront parcourus dicastère par dicastère.

La discussion sera ouverte après chaque chapitre.

Une discussion sera ouverte sur :

- L'entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
- La station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise STEP ;
- L'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly Renens, les pompiers ;
- La Ville de Renens.

Ensuite, une discussion générale sera ouverte pour les quatre comptes.

Finalement, ces derniers seront votés les uns après les autres après lecture des conclusions.

M. Delaquis, je vous invite à mes côtés et vous avez la parole :

- **M. François Delaquis, PSR**

Voici la synthèse de ce rapport de 9 pages :

Les comptes 2021 de la Commune de Renens présentent un excédent de revenus de CHF 1'529'008.50. La marge d'autofinancement opérationnelle dégagée s'élève à CHF 8'369'093.46 auxquels s'ajoutent CHF 2'206'800.00 de revenus extraordinaires provenant du dividende extraordinaire du SIE, portant ainsi la marge d'autofinancement total à CHF 10'575'893.46.

Du résultat opérationnel brut, il a été attribué le dividende extraordinaire du SIE de CHF 2'206'800.00 au

« Fonds pour renouvellement et amortissements » et le fonds de réserve « Acquisitions de biens immobiliers » a été réalimenté à hauteur de CHF 4'000'000.00.

Par rapport au budget qui prévoyait un excédent de charges de CHF 5'403'600.00, l'amélioration constatée s'élève à CHF 6'932'608.50. Les dépenses ont été moins importantes que prévues à cause des restrictions liées au COVID-19 qui ont conduit au report de certaines prestations ou projets.

Le marché florissant de l'immobilier à Renens a permis d'enregistrer des recettes supplémentaires dans les droits de mutation et les permis de construire. A cela s'est ajoutée une amélioration de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, dû principalement à la fin d'une exonération temporaire pour une entreprise.

Le ménage renanais n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2021. L'emprunt contracté relève de l'opportunité d'anticiper le renouvellement d'un emprunt arrivant à échéance en 2022 à un taux de 0.58 % contre 1.04 % actuellement.

Les investissements se sont élevés à 11.923 millions, soit un montant légèrement supérieur à la marge d'autofinancement opérationnelle. Toutefois, la dette par habitant a passé de CHF 1'838.00 à CHF 1'703.00 compte tenu, notamment, de la légère augmentation du nombre d'habitants et de l'augmentation de notre capital.

La dette devrait à nouveau augmenter ces prochaines années car nous ne sommes plus dans l'attente de ces lourds investissements à maintes fois annoncés, ils sont maintenant là, ils ont pour nom : tram et BHNS

Voilà pour le résumé du rapport de la commission

Mme la Présidente remercie M. Delaquis et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous allons donc passer en revue les différents chapitres des comptes dans l'ordre que je propose notre ordre du jour, vous êtes prêts ? Je pense que j'irai un petit peu moins vite que lorsque j'ai fait voter le budget.

De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

Pages 181 à 184

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

De la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise STEP

Pages 185 à 206

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

De l'entente intercommunale SDIS Malley Prilly Renens

Pages 207 à 218

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Finalement de la Ville de Renens Dicastère par dicastère :

Préambule pages roses chiffres romains

Pages 1 à 22

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Administration générale – ressources humaines

Pages 2a à 9b

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Finances

Pages 10a à 14b

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Centre technique communal – De la sous-section 3.1 Bâtiment-domaine-logement

Pages 15a à 46b

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

De la sous-section 3.2 Gestion urbaine – développement durable

Pages 47a à 51b

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

De la sous-section 3.3 Urbanisme – mobilité – infrastructure

Pages 52a à 55b

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Culture – jeunesse – affaires scolaires-sport

Pages 56a à 71b

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Informatique – population – sécurité publique

Pages 72a à 75

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Enfance cohésion sociale

Pages 76a à 98b

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Compte de fonctionnement par nature – pages vertes

Pages 99 à 102

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Compte d'investissement pages roses

Pages 103 à 144

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Bilans comparés pages violettes

Pages 145 à 156

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Inventaire des titres pages vertes

Pages 157 à 167

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

Cautionnement et engagement

Pages 168 à 173

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je continue.

J'ouvre une dernière fois, je dis bien une dernière, fois la discussion sur tous les comptes de façon générale :

- **M. Richard Neal, PSR**

Juste une question technique, non pas sur les montants, donc les comptes, mais sur la toute première page blanche de la partie blanche : on a un résumé des comptes et on a les comptes 1,2,3,5,6 et 7. Où sont passé les comptes 4 ?

- **Mme la Présidente**

Vous me parlez à moi, M. Neal ?

- **M. Richard Neal, PSR**

C'est une question générale. Dans le livre des comptes, à la toute première page blanche, on a des résumées de tous les comptes 1,2,3,5,6 et 7, on n'a pas de compte 4.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci M. Neal, pour cette question des plus pertinentes. On respecte le plan comptable et effectivement, le 1 on y retrouve l'administration générale, les RH, les finances, les employés communaux et qui comprend plusieurs services, la culture, la jeunesse, l'informatique, population. On est en accord avec le plan comptable cantonal. Tous nos services se retrouvent dans ces rubriques sans qu'il y ait un 4.

- **M. Richard Neal, PSR**

Ma question ce n'est pas qu'il manque un dicastère, c'est pourquoi avoir numéroté 1,2,3,5,6,7 ? et non pas 1,2,3,4,5,6,7, simplement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

M. Neal, on est en accord avec un plan comptable cantonal afin que l'on puisse se comparer entre les différentes communes. Dans le 1, on y met l'administration générale, les ressources humaines, dans le 2, les finances et pour nous le 4 concerne les travaux et celui-ci est dans le CTC.

- **M. Richard Neal, PSR**

D'accord, merci.

La parole n'étant pas demandée, je prie M. Delaquis de nous faire lecture des conclusions du rapport de la Cofin.

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte les comptes arrêtés au 31.12.2021 de :

- 1) l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
- 2) La Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy (STEP) ;
- 3) l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly-Renens ;
- 4) la Ville de Renens présentant un excédent de revenus de CHF 1'529'008.50.

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous allons donc passer au vote des comptes 2021.

a) de l'entente Mèbre-Sorge

C'est à la majorité que les comptes 2021 Mèbre-Sorge sont acceptés.

b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise STEP

C'est à la majorité que les comptes 2021 pour la STEP sont acceptés

c) de l'entente intercommunale Sdis malley-Prilly- Renens

C'est à la majorité que les comptes 2021 du SDIS sont acceptés.

d) de la ville de Renens

C'est à la majorité que les comptes 2021 de la ville de Renens sont acceptés

Je remercie M. Delaquis et sa commission pour leur excellent travail. Est-ce que la Municipalité désire dire quelques mots ?

• M. Jean-François Clément, Syndic

Merci pour ce vote de confiance. Les comptes sont le fruit d'un budget respecté. Le budget est élaboré avec beaucoup de travail en amont, il sollicite tous les services. Je remercie mes collègues aussi, qui acceptent de faire cet énorme travail avec nous. Il y a des débats, des échanges, vous n'en doutez pas. On se met d'accord finalement sur un budget que l'on porte ensemble. Toutes nos équipes ensuite respectent les montants qui leur sont alloués et on est régulièrement challengés aussi par la commission des finances, merci à vous de le faire si régulièrement, merci d'être aussi percutants et pertinents dans vos remarques ; ce qui fait qu'au final, on arrive avec des comptes qui sont extrêmement proches du budget ou s'ils ne le sont pas, nous vous avons expliqué les divergences et les différences. Ce vote est particulièrement apprécié au moment où tous ces travaux qu'on avait annoncés dans le passé sont réalité. Vous le voyez en venant dans cette salle, vous allez le voir aussi encore avec le BHNS qui démarre. Ces gros chantiers, que vous avez plébiscités par des préavis, se mettent en place et on est dans une situation plutôt optimiste pour les aborder. Merci pour ce travail, merci à toutes et tous pour votre contribution à ce vote que nous apprécions tout particulièrement.

Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Gestion – Exercice 2021

- **Mme la Présidente**

Je vous rappelle que la commission de gestion est régie par les articles 113 à 120 de notre règlement. L'article 120 précisant que les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou d'une partie de l'observation sans toutefois pouvoir la modifier.

Le rapport de la commission de gestion ayant été envoyé à chaque Conseillères et Conseillers ne sera pas lu dans son entier.

A noter aussi que les remarques, les vœux et les observations de la Cogest, ainsi que les réponses de la Municipalité y relatives feront partie du procès-verbal. Toutefois, le rapport de gestion reçu dans le courrier avec les documents de la séance de ce soir ne sera pas repris dans son entier, je vous prie donc de considérer que les documents que vous avez reçus sont une annexe au procès-verbal de ce soir.

La procédure suivante sera suivie :

M. Richard Neal donnera lecture de l'introduction du rapport de sa commission pour chacune de ses observations. Il donnera ensuite lecture du texte de l'observation. La réponse de la Municipalité sera lue par moi-même, afin de bien distinguer les réponses de la Municipalité et les observations de la Cogest par souci de clarté. Enfin, les conclusions de la Cogest seront lues par M. Neal, président de la Cogest.

Chaque observation de la Cogest sera ouverte à la discussion.

Dans le cas où elle serait maintenue par la Cogest ou dans le cas où un membre du conseil souhaite la maintenir, l'observation sera soumise au vote de ce conseil.

A noter que la Municipalité aura la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

Par la suite, j'ouvrirai encore une fois la discussion sur le rapport global de la Cogest en priant les membres de ce Conseil de bien vouloir mentionner le numéro de page concerné par leur éventuelle intervention et, finalement, la discussion sera encore ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité en priant à nouveau les Conseillères et Conseillers de bien vouloir mentionner le numéro de page concerné par leur intervention.

La dernière discussion avant le vote final sera la discussion générale sur la Gestion de la Commune. Ce point à l'ordre du jour sera clos par le vote sur la gestion de l'exercice 2021 de la commune de Renens.

M. Neal je vous invite à me rejoindre pour la lecture de l'introduction du rapport de gestion :

- **M. Richard Neal, PSR**

Nouvelle législature, nouveaux municipaux et nouvelle commission de gestion. Pour cette législature la commission de gestion est composée de Mmes Elodie Golaz Grilli, Rosana Joliat, Maria Sisto, Laurence Plattner et Colette Racloz et de MM. Robert Mulopo, Florian Gruber, Steeve Kocher, Mehmet Korkmaz, Michele Scala, Simon Favre, Roland Delapierre et Richard Neal, Président remplaçant suite au changement du membre représentant l'UDC, M. Gérard Duperrex (président de juillet 2021 à février 2022). Malgré le retard pris dans le travail de la commission, les membres ont su relever les manches et ont travaillé d'arrache-pied pour vous apporter ce rapport sur l'exercice 2021.

En plus de ce changement de présidence, l'année a été difficile avec notamment :
1) la suite des confinements/restrictions/ouvertures-fermetures liés à la pandémie de Covid.

2) le remaniement des dicastères communaux suite à l'arrivée de deux nouveaux conseillers Municipaux.

Plusieurs questions ont d'ailleurs été posées par des membres de la commission concernant cette nouvelle répartition. Lors de nos rencontres avec les dicastères, ces choix n'ont été expliqués qu'en partie mais suffisamment pour que nous comprenions les choix de la Municipalité pour ces remaniements. Nous avons pu poser par avance nos questions, mais avons été parfois étonnés par le dicastère qui y a répondu.

Les réponses et compléments reçus ont dans une large majorité satisfait la commission. Les points restés en suspens serviront de base à nos travaux pour l'exercice 2022.

A cause des restrictions Covid et du retard pris en cours d'année, nous n'avons pas pu aller visiter des biens communaux, ni d'associations. Nous prévoyons de combler ce retard au cours de l'automne. Au nom de la commission de gestion, je tiens à remercier chaleureusement M. le Syndic, les municipaux, le secrétaire municipal, les divers chefs de service et les collaborateurs qui nous ont, dans une grande majorité, bien reçus et bien accueillis. Ils ont été disponibles et se sont attelés à nous donner les renseignements et répondre à nos questions et interrogations lors des visites de dicastères et autres séances. A titre personnel, je tiens à exprimer toute ma gratitude à Mme Anne Lafond, adjointe du secrétaire municipal, pour sa précieuse collaboration et organisation. Je ne pourrais terminer cette introduction sans également remercier mes collègues pour leur investissement, pour les échanges, les débats, toujours respectueux et constructifs, les réflexions, leur travail de rédaction de rapports, ainsi que pour leurs présences assidues et régulières. J'ai eu énormément de plaisir à collaborer avec eux et je suis très content de constater que nous avons pu mettre de côté nos différends politiques afin de travailler dans un même but : les intérêts de notre Ville et de ses habitants.

- **Mme la Présidente**

Je vous remercie, M. Neal. Nous allons donc passer à la lecture des observations.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'ai regroupé les observations devant, au début du rapport de gestion afin de faciliter votre lecture.

OBSERVATION N° 2

La CoGest souhaite que la Municipalité trouve des moyens pour que toutes les associations soient informées et invitées en temps et en heures, y compris celles qui ne font pas partie du FAR.

Réponse de la Municipalité

L'édition 2022 est organisée selon de nouvelles dispositions visant à redynamiser l'événement qui a connu une faible participation en 2021. Il s'agit en quelque sorte d'un événement « test » à l'issue duquel un bilan sera dressé en vue de l'organisation des fêtes d'accueil des prochaines années.

La Commission de Gestion maintient l'observation en attendant le résultat du test.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le maintien de l'observation est soumis au vote.

C'est à une large majorité que le maintien de cette observation est accepté

OBSERVATION N° 3

La CoGest invite la Municipalité à évaluer la pertinence de son approche de la sécurité informatique, par exemple par une approche de type CMMI.

Réponse de la Municipalité

Une analyse de la politique de sécurité des systèmes d'information sera effectuée une fois l'équipe au complet et la nouvelle infrastructure en place.

La Commission de Gestion maintient l'observation en attendant le résultat de l'analyse.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le maintien de l'observation est soumis au vote.

C'est à une large majorité que le maintien de cette observation est accepté

OBSERVATION N° 4

La CoGest invite la Municipalité à réfléchir à prolonger le temps d'utilisation des postes de travail pour des raisons autant économiques qu'écologiques.

Réponse de la Municipalité

Effectivement, cela s'applique pour les postes physiques. Par contre pour les portables, il est très difficile (renseignements pris) de garantir un fonctionnement correct au-delà de quatre ans. Néanmoins, les portables achetés sont pensés pour durer le plus longtemps possible à savoir avec de la mémoire vive (RAM) à minimum de 16 Go ainsi qu'une comptabilité assurée lors d'une future migration Windows 11.

La Commission de Gestion maintient l'observation afin d'avoir des chiffres de durée de vie réelle des ordinateurs portables.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le maintien de l'observation est soumis au vote.

C'est à une large majorité que le maintien de cette observation est accepté

- **M. Richard Neal, PSR**

Maintenant, il s'agit de trois observations qui ont déjà été faites lors de l'exercice 2020 et qui avaient été maintenues l'année passée et donc, qui ont été reprises. Mme la Présidente, on fait la lecture du tout ?

- **Mme la Présidente**

Alors M. Neal, si le Conseil communal est d'accord, je ne lirai que la réponse rendue en 2022.

OBSERVATIONS PRÉCÉDEMMENT RETENUES (2020)

OBSERVATION N° 1

La COGEST regrette que le commerce local n'ait pas eu le même succès que le développement des start-ups. Dès lors, qu'entend faire la Municipalité pour mettre en place une vraie stratégie de développement du commerce local et comment entend-t-elle faire son évaluation ?

En attendant que la Municipalité revienne auprès du Conseil communal avec sa stratégie, la Commission de gestion maintient l'observation N° 1.

Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)

Le suivi du commerce local est désormais distinct de celui de l'innovation et des entreprises sur le site des Ateliers de Renens. Il constitue un pan à part entière du service Sport-Intégration-

Ressources humaines, et s'inscrit dans une démarche pour une politique de proximité. Il s'agit de la première étape qui doit conduire à la présentation d'une nouvelle stratégie.

Pour soutenir la mise en œuvre de ce nouveau service, la collaboration avec le service ADG s'est poursuivie. Une fois la législature 2021-2026 entamée, de nombreuses pistes de réflexion ont été abordées et serviront de base à la rédaction du futur préavis/stratégie sur la promotion économique. Ce document permettra de proposer au Conseil une nouvelle approche du développement économique communal avec d'un côté un pôle dédié à l'innovation et à la promotion de l'entrepreneuriat (avec comme outil principal les sites des Ateliers de Renens et du CACIB), et de l'autre la redynamisation du commerce de proximité – domaine qui participe directement à la qualité de vie.

En parallèle, des séances régulières ont été organisées avec l'ACR/Association des commerçants de Renens. Plusieurs initiatives sont en cours, avec notamment une campagne de promotion dans le cadre du journal Carrefour Info au printemps ou encore une communication spécifique aux commerces lors de la réouverture du 14-Avril (dans le cadre du suivi des travaux du tram). De même, le groupe de travail Commerce a été confirmé pour cette nouvelle législature, avec des représentants de la COOP, de la Migros, de l'ACR et de la SICOL. Cet ensemble bénéficiera désormais d'une représentation directe de la Municipalité avec la participation de M. Niang.

La Commission de Gestion maintient son observation en attendant de voir les mesures concrètes entreprises.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le maintien de l'observation est soumis au vote.

C'est à une large majorité que le maintien de cette observation est accepté
--

OBSERVATION N° 2

La COGEST ne peut que regretter le manque de visibilité des parkings à disposition et la non-promotion de ceux-ci. Que compte mettre en place la Municipalité ?

La Commission de Gestion a constaté qu'aucune amélioration n'était envisagée, c'est pourquoi elle a maintenu l'observation N° 2/2020

Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)

La Municipalité maintient la réponse apportée en 2021.

La Commission de Gestion maintient son observation en attendant la fin des travaux pour voir les indications définitives.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le maintien de l'observation est soumis au vote.

C'est à une large majorité que le maintien de cette observation est accepté
--

OBSERVATION N° 11

La COGEST s'étonne qu'en temps de COVID les collaborateurs doivent fournir le matériel informatique nécessaire pour leur poste de travail. La Municipalité compte-t-elle modifier la directive communale ?

La Commission de gestion maintient l'observation N° 11. La COGEST ne partage pas la vision de la Municipalité sur le télétravail « assouplir son planning » entre autres et de devoir utiliser son matériel en période COVID.

Réponse de la Municipalité (rendue en 2022)

L'infrastructure informatique doit être revue très prochainement. En effet, la plupart de nos serveurs seront bientôt obsolètes et des problèmes de garantie vont survenir. Dans la situation actuelle, notamment les cyberattaques et la digitalisation de nos pratiques, il est indispensable de bénéficier d'une technologie de pointe.

Une réflexion est ainsi actuellement en cours et un préavis devrait être déposé à l'automne ou en début d'année prochaine afin de mettre à jour toute l'infrastructure informatique. Celui-ci prendra en compte les besoins actuels en matière d'informatique et de téléphonie et pourrait déboucher sur des changements de pratique importants. On pourrait ainsi notamment avoir des ordinateurs portables pour chaque utilisatrice et chaque utilisateur de l'informatique communale. L'étude qui débouchera sur le préavis n'a toutefois pas encore débuté. Il est ainsi prématuré de pouvoir apporter une réponse plus concrète à la Commission de gestion et nous suggérons de maintenir cette observation.

La Commission de Gestion maintient l'observation

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le maintien de l'observation est soumis au vote.

C'est à une large majorité que le maintien de cette observation est accepté

J'ouvre maintenant la discussion générale sur le rapport de la Commission de gestion.

- **M. Richard Neal, PSR**

Avant que l'on ouvre la discussion générale, j'ai un complément d'information au rapport. J'ai dit dans mon introduction, à l'époque de l'impression c'était correct, que nous n'avions pas pu visiter des éléments de la Commune. Cela a été légèrement modifié ; nous avons pu visiter les Ateliers de la Ville lundi de la semaine passée. C'était excellent. Pour appuyer ce qu'a dit M. Favre en début de soirée, je vous conseille d'aller visiter ce samedi, cela vaut vraiment la peine, c'est extraordinaire. Je ne savais pas tout ce qui se faisait dans ces bâtiments.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Le premier élément de ce rapport de gestion d'excellente qualité que vous avez reçu et qui sera « vintage » un jour, puisqu'on a tous un masque sur les photos. Vous avez fait des visites, on s'est rencontrés, on a pu débattre de plusieurs thèmes dans une ambiance ouverte d'échanges. J'aimerais remercier la commission de gestion pour son travail. J'aimerais dire aussi qu'on est alignés sur le commerce de proximité puisque le rapport de gestion est imprimé aux PCL et les comptes 2021, eux, sont imprimés aux Ateliers chez M. Scuderi ; donc on est proches des valeurs que l'on décline. Merci pour le travail, et merci aussi M. Neal pour le retour que vous faites pour la collation qui a eu lieu aux Ateliers. On cherchait une manière aussi de reconnaître bien, finalement, l'excellent travail que fait la commission de gestion et on trouvait que de vous inviter à boire les meilleures bières d'Europe sur ce site exceptionnel, c'était aussi une manière de vous remercier pour le travail que vous avez pu faire. Merci à vous.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- **Mme la Présidente**

M. Neal, je vous laisse lire les conclusions de la commission de gestion.

- **M. Richard Neal, PSR**

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE la gestion de l'exercice 2021 et en donne décharge aux organes responsables.

La parole n'étant plus demandée je sou mets au vote ces conclusions :

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ACCEPTEES

Je remercie M. Neal et la Cogest pour leur excellent travail.

- 12. Rapport de commission – Préavis N° 19-2022 – Demande de crédit-cadre destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public pour les années 2022, 2023 et 2024, et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »**

M. Benoît Grégoire, Président-rapporteur

Mme la Présidente Invite M. Benoît Grégoire à venir faire lecture de son rapport.

- **M. Benoît Grégoire, PSR**

Préambule

La Commission s'est réunie le lundi 23 mai 2022 à 19h à la salle de conférence de la Salle de spectacle. Elle était composée de Mesdames Lysiane ADAMINI, Verena BERSETH, Marie-Claude KOHLER, Sandra MARTINELLI, Stéphanie NEGRI CAPT et de Messieurs Simon FAVRE, Richard NEAL, Ignacy WILCZYNSKI et Benoît GREGOIRE (président-rapporteur). Le postulant était excusé.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta MAYSTRE, Municipale en charge de l'Urbanisme, des infrastructures et de la Mobilité, accompagnée de M. Christophe SARDA, chef de service Infrastructures.

Après une courte introduction du président-rapporteur, les représentants de la Municipalité présentent le préavis et apportent les renseignements et explications aux demandes de la Commission.

Présentation du préavis de la Municipalité

Le présent préavis porte sur la demande d'un crédit-cadre afin de satisfaire aux exigences légales imposées par le Canton pour la réfection d'une partie de l'éclairage public de Renens. Il répond au postulat de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile », renvoyé à la Municipalité par le Conseil communal lors de sa séance du 11 octobre 2018.

Le préavis répond à une injonction de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) stipulant que la commune de Renens est considérée comme « grands consommateurs » et doit entreprendre des mesures en respect de la loi vaudoise sur l'énergie du 16 mai 2006 (LVLEne) et de son règlement d'application. Suite à un audit suivi d'une étude subventionnée, il est planifié l'assainissement d'une

partie du réseau d'éclairage public en fonction de l'âge des luminaires et des appareils les plus énergivores dans le but de réduire la consommation de plus de 50%.

Les travaux consistent en un assainissement complet de 783 points lumineux répartis en 18 zones et échelonnés sur les années 2022 à 2024 et dont une partie est intégrée dans d'autres projets en cours. Il est prévu exclusivement des installations LED ayant une consommation électrique plus faible à qualité d'éclairage équivalent et des frais d'entretien réduits. Ces installations seront dotées d'un système d'abaissement de l'éclairage ou d'extinction répondant au postulat de M. Kocher. De plus, les luminaires LED permettent une orientation efficace de l'éclairage pour réduire la pollution lumineuse.

A la fin des travaux, cela permettra une économie d'énergie de plus de 264'000 kWh sur une consommation de 540'000 kWh en 2020. L'économie d'énergie a été calculée avec un facteur d'abaissement de 50% la nuit, ce qui dans certains quartiers sera bien en dessus des réglages réalisés. Le calcul a volontairement été conservateur.

Pour un coût actuel de l'électricité à 20.4ct/kWh, l'économie est d'environ CHF 54'000 sur la consommation énergétique annuelle à laquelle s'ajoute une économie de CHF 5'800 sur les frais de maintenance ; soit un total arrondi de CHF 60'000 annuel. Sur 20 ans, correspondant à la durée de l'amortissement de l'investissement, cela représente une économie de CHF 1'200'000 (= CHF 60'000 /an x 20 ans). Chaque augmentation du prix de l'électricité contribue à augmenter ce montant. Par exemple, si le kWh augmente à 25ct/kWh, l'économie passe à CHF 1'440'000 sur 20 ans.

Session de questions-réponses

Q1 : Une fois les travaux réalisés, les consommations annuelles d'électricité pour l'éclairage public passeront en dessous de 0.5 GWh, seuil définissant les grands consommateurs et les mesures exigées. Qu'advient-il de la suite ?

R1 : La Ville de Renens aura répondu aux exigences dictées par la DGE. En revanche, un suivi est exigé les premières années avec l'établissement d'un reporting sur la consommation énergétique et les travaux à venir. En outre, la Ville de Renens a l'ambition de réduire ses consommations énergétiques et a la volonté d'être exemplaire à ce sujet permettant d'avoir un impact positif auprès des privés.

Q2 : Quelles sont les critères de sélection des points lumineux concernés par le préavis ? Est-ce que des luminaires remplacés dans le cadre du préavis 67-2015 sont concernés ? Qu'en est-il des autres ?

R2 : Comme présenté, les luminaires les plus énergivores ont été ciblés. Tous les points lumineux traités dans ce préavis ont plus de 30 ans et sont par conséquent déjà tous amortis. Aucun luminaire du préavis 67-2015 n'est présent dans ce préavis. Les luminaires non amortis ou peu énergivores ne sont pas compris dans ce préavis. En cas d'opportunité avec un projet, les points lumineux déjà amortis sont remplacés par des installations LED. Si le luminaire n'est pas amorti, une réflexion a lieu pour prise de décision. Un autre crédit-cadre pourra être demandé pour les autres luminaires au moment opportun.

Q3 : Quelle est l'orientation prise sur le choix des luminaires, la couleur d'éclairage ? Est-ce qu'il y a une volonté d'uniformiser ?

R3 : La Municipalité ne souhaite pas se limiter à un seul fournisseur mais s'assurer d'un choix d'une gamme similaire de luminaires auprès de plusieurs fournisseurs pour réduire le risque en termes d'approvisionnement voire de d'arrêt d'activité. Il y a une volonté d'uniformiser la couleur d'éclairage sur le territoire communal, le choix s'est porté sur une couleur la plus neutre possible (jaune pâle, température de 3000 K). Des luminaires à vapeur à sodium existent encore diffusant une couleur jaune. Il y a la volonté d'uniformiser les luminaires sur la même rue.

Q4 : Qu'en est-il du système d'abaissement de l'éclairage en termes de coût et de retour d'expérience ? Est-ce que des extinctions sont prévues ?

R4 : Le système d'abaissement a déjà été réalisé par exemple dans le quartier Sur-la-Croix. Il n'existe pas de retour des habitants à ce sujet. Ce système coûte entre 100 et 150 CHF par point lumineux qui est assez négligeable par rapport au coût global mais il offre la possibilité de piloter les installations ce qui n'est pas possible à ce jour et de réaliser des économies. Il sera également possible d'éteindre les luminaires, par exemple, à partir d'une certaine heure comme certaines communes en font l'expérience ou pour des événements très spécifiques. A ce jour, il n'est pas prévu des plages horaires avec extinction. A noter que certaines zones ne pourront pas l'être pour des raisons de sécurité qui sont normés (par exemple : un passage à piéton dans une rue).

Q5 : Est-ce que le retour sur investissement a été calculé ? Qu'en est-il ?

R5 : Pour effectuer ce calcul, il est pris en compte une durée de 20 ans.

Seul le matériel obligatoire est considéré. Autrement dit les coûts des luminaires (338'100 Fr), du matériel (151'000 Fr) et des prestations SIE (615'900 Fr) pour un total de 1'105'000 Fr.

Les économies réalisées sont les 264'000 kWh calculés selon le tarif à 20.4ct/kWh (prix actuel de l'électricité) et la réduction des frais de maintenance (5'800 Fr) soit : 54'000 + 5800 = 60'000 Fr/an

20 ans = CHF 1'200'000

L'amortissement sur 20 ans : 1'105'000 / 1'200'000 = 0.92

Le retour sur investissement est de 18.4 ans (0.92 x 20 ans)

Si l'électricité augmente à 25ct/kWh, cela donne des économies de CHF 1'440'000

L'amortissement sur 20 ans : 1'105'000 / 1'440'000 = 0.767

Le retour sur investissement est de 15.3 ans (0.767 x 20 ans)

Un calcul sur la totalité des coûts donne un retour d'investissement de plus de 100 ans. Ces calculs sont toutefois trompeurs car l'entretien ou le remplacement de ces installations, qui sont déjà amortis (âge supérieur à 30 ans), ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Q6 : Le postulat de M. Kocher ne se limite pas qu'à l'éclairage public ? Qu'en est-il notamment de l'éclairage publicitaire et d'autres installations visées par le postulat ?

R6 : En effet, la thématique de l'éclairage publicitaire sera traitée ultérieurement. Une réflexion est en cours à ce sujet.

Délibération de la Commission

Satisfaits des échanges et des explications circonstanciées apportées par les représentants de la Municipalité, les commissaires s'interrogent sur la durée du crédit-cadre. En effet, la fin du crédit-cadre dans le préavis est prévue au 31 décembre 2024 alors que des prestations sont prévues après cette date et certaines doivent être coordonnées avec des grands projets ayant un risque de retard dans leur réalisation. C'est pourquoi il est proposé une modification des conclusions du préavis par amendement afin de prolonger la durée du crédit-cadre d'une année supplémentaire.

Amendement proposé par la Commission

*A l'unanimité, la Commission propose au Conseil Communal l'amendement suivant:
La durée du crédit-cadre prend fin au 31 décembre 2024 **2025**.*

Vote final

Après délibération, c'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions amendées du préavis.

Mme la Présidente remercie M. Grégoire et ouvre la discussion :

Avant de faire voter l'amendement, la Municipalité désire-t-elle prendre la parole ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

La Municipalité accueille cet amendement avec reconnaissance. C'est bien vu de la part de la commission et nous l'accueillons volontiers. Nous vous proposons d'ailleurs, à la suite des réflexions de la commission des finances, de compléter l'amendement qui a été proposé en corrigeant aussi le libellé des comptes d'investissement qui sont cités dans les conclusions et de leur donner l'année supplémentaire, c'est-à-dire le compte d'investissement du réseau d'éclairage public pour les années 2022 à 2025 et nous le corrigerons dans nos documents aussi. J'en profite ici pour remercier le travail de la commission qui a été intense et très intéressant et aussi le travail du Président.

- **Mme la Présidente**

Avant de passer au vote, je vous rappelle l'article 91 alinéa 3de notre règlement du conseil sur les amendements : « quelle que soit l'issue du vote sur les amendements, les Conseillers et Conseillères restent libres ensuite quant à leur vote au sujet du préavis amendé ou non ».

Je mets au vote l'amendement :

C'est à une large majorité que cet amendement est accepté.

Je prie M. Grégoire Benoit de nous faire lecture des conclusions amendées de ce préavis :

CONCLUSIONS Amendées

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 19-2022 de la Municipalité du 11 avril 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ».

ALLOUE à la Municipalité un crédit cadre de **CHF 7'394'500.- TTC** afin de financer l'assainissement du réseau d'éclairage public pour les années 2022 à 2024. La durée du crédit-cadre prend fin au 31 décembre 2024 **2025**.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera au patrimoine administratif sous le compte d'investissement No 3810.1077.5010 – Assainissement du réseau d'éclairage public 2022 à 2024.

Cette dépense sera amortie en 20 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1 er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

La discussion est toujours ouverte,

- **Mme Colette Racloz, Les Vert.e.s**

Le groupe des Vert.e.s tenait à remercier tout particulièrement la Municipalité pour le travail qu'elle a fourni sur ce préavis. On se réjouit de la mise en place de ce projet et on invite le Conseil communal à accepter les conclusions telles qu'amendées.

La parole n'étant plus demandée Mme la Présidente soumet au vote des conclusions amendées de ce préavis.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS SONT ACCEPTÉES
--

Mme la Présidente remercie M. Benoit Grégoire ainsi que les commissaires pour leur excellent travail.

13. Rapport de commission – Préavis No. 20-2022 – Demande de crédit pour le raccordement du site scolaire du Léman au réseau de chauffage à distance CADouest
M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur

Mme la Présidente prie M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur de faire lecture de son rapport.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Je ne sais pas s'il y a besoin de donner lecture du rapport vu qu'il est court et clair, comme le préavis d'ailleurs ; un petit résumé suffira. En résumé, c'est un petit peu l'histoire d'une voiture qu'on a du plaisir à acheter mais qui, après quelques kilomètres, tombe en panne et on met des sous pour la réparer et elle retombe en panne et on remet des sous pour la réparer et ainsi de suite jusqu'à ce que, pour finir, on décide de changer de voiture. C'est un peu l'histoire malheureuse de ce chauffage à pellets. Et comme le chauffage à distance passe à côté, c'était tout indiqué de profiter de s'y raccorder. Les coûts ont été bien définis dans le préavis et dans le rapport (ci-dessous), vous avez des compléments aussi. Je me vais me borner au débat des commissaires, qui a été assez court. Ils ont tous bien compris que l'installation à bois n'était pas amortie et ont relevé que la valeur comptable résiduelle serait amortie en une fois dès le préavis accepté. L'amortissement proposé de 20 ans est une valeur usuelle et cohérente ; toutefois cette valeur n'est pas stipulée explicitement dans le règlement de la comptabilité des communes. Un commissaire s'étonne que pour des travaux relativement simples et connus, il faille s'appuyer sur des mandataires, alors que les entreprises intégrant des bureaux d'étude feraient tout aussi bien l'affaire pour établir une soumission de base. La soumission établie par le Bureau Chuard est montrée en guise de réponse. Un autre commissaire questionne les services communaux quant à l'isolement du bâtiment contre le chaud et le froid. Le Municipal des bâtiments, ne connaissant pas la classification énergétique, nous renseignera ultérieurement. Un commissaire relève que dans une école, il y a énormément de surfaces vitrées, ce qui rendrait difficile l'obtention d'un certificat énergétique. Toutefois, comme mentionnée plus haut, les commissaires sont convaincus que le raccordement à CADouest est la meilleure alternative vu la situation et, au final, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis.

Rapport complet de la commission :

Prolégomènes

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le lundi 31 mai 2022, à 18h30 à la Salle de conférence de la Salle de spectacles.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Muriel Rossel, Pascal Golay, Sylvain Richard, Lucie Mauch, Mehmet Korkmaz, Pierre Borloz, Wilczynski Marius et Jean-Marc Dupuis, Président rapporteur. Mme Roxane Gubler était absente.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Jean-François Clément et M. Didier Divoré accompagné de Messieurs Antoine Perret chef du service Bâtiments-Domaine de M. Jean-Claude Bourgeois et Frédéric Perrin, chefs de projets.

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à la Municipalité. Le Syndic nous rappelle la création tripartite de CadOuest SA (Prilly et Renens avec un apport financier, Lausanne avec un apport en nature). Il mentionne également que le réseau de chauffage à distance actuel utilise plus de 30% de gaz comme appoint. C'est pourquoi la société développe un mix énergétique afin de se passer du gaz à moyen terme notamment au moyen de la géothermie et du réseau « 3 tubes ».

Nonobstant, le chauffage à distance représente la meilleure alternative pour ce site étant donné que le système de chauffage à pellets n'a jamais fonctionné à satisfaction ; plus de 50'000 francs ont déjà été injectés depuis sa mise en service à titre d'entretien ou réparation. Lors de sa mise en service en 2008, ce système de chauffage était censé couvrir les 80% des besoins du site, le reste étant complété par le chauffage à gaz. En réalité c'est l'inverse qui s'est produit.

La chaudière à gaz, donc passablement sollicitée, montre des signes de vétusté et son remplacement serait nécessaire engendrant un coût de plus de 75'000 francs. A noter que les puissances de chauffe sont conséquentes (350 KW pour le bois et plus de 500KW pour le gaz). En passant au chauffage à distance, une puissance de 560 KW suffit pour tout le site.

Le tableau ci-dessous résume les installations ainsi que les surfaces (SRE) à chauffer au fil du temps

		SRE [m ²]	Sys chauff
avant 2008	Joran Maurabia	8419 1081	gaz
total		10'400	
2008-2019	Joran Vaudaire Maurabia	8419 7916 1981	gaz et pellets
total		18'316	
Dès 2019	Joran Vaudaire Maurabia Extension VSB	8419 7916 1981 1498	gaz et pellets Cadouest 2022 ?
total		19'814	

De surcroît, une extension CADouest destinée au raccordement du CEOL (GyRe) passe déjà sur la parcelle du site et un futur raccordement avait été prévu à l'époque. A noter toutefois que le coût de l'énergie ne serait pas inférieur à celui actuel qui s'élève à 11.9 ct/KWh.

Les coûts globaux représentent CHF 347'000 , le tableau ci-dessous complète le préavis et détaille les CFC 24 et 25 (chauffage et sanitaire). Les installations à l'intérieur des bâtiments (tuyaux radiateurs etc..) sont conservées.

CFC	libellé	Coût [CHF]
240	Démontage	22400
242.1	Raccordement au réseau (tuyauterie, appareils, montage, isolation, réglages.)	64079

242.2	Intervention sous-stations (2 à Joran 1 à Maurabia)	21984
247.1	Traitement eaux	5872
	Rabais	-5648
	TVA	8368
total 24		117055
25	sanitaire	9500
	réserve	8445
Total	chauffage sanitaire	135'000

Questions et remarques des commissaires

Les commissaires ont tous bien compris que l'installation à bois n'était pas amortie et ont relevé que la valeur comptable résiduelle serait amortie en une fois dès le préavis accepté.

L'amortissement proposé de 20 ans est une valeur usuelle et cohérente. A noter que cette valeur n'est pas stipulée explicitement dans le règlement de la comptabilité des communes.

Art. 17 3

1 Les investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais

suivants:

- a. dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation;*
- b. trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions. Ce délai peut être prolongé très exceptionnellement par le Conseil d'Etat.*

Un commissaire s'étonne que pour des travaux relativement simples et connus, il faille s'appuyer sur des mandataires alors que des entreprises intégrant des bureaux d'études feraient tout aussi bien l'affaire pour établir une soumission de base.

La soumission établie par le bureau Chuard est montrée en guise de réponse.

Un autre questionne les services communaux quant à l'isolation du bâtiment contre le chaud et le froid.

Le Municipal des bâtiments ne connaissant pas la classification énergétique nous renseignera ultérieurement. Mais un commissaire relève que dans une école il y a énormément de surfaces vitrées ce qui rendrait difficile l'obtention d'un certificat énergétique.

Toutefois, comme mentionné plus haut, les commissaires sont convaincus que le raccordement à CadOuest est la meilleure alternative vu la situation.

Au final c'est à l'unanimité des membres présents que la commission recommande au conseil communal d'accepter les conclusions du préavis.

Mme la Présidente remercie M. Dupuis et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente prie M. Dupuis de lire les conclusions de son rapport.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 20-2022 de la Municipalité du 2 mai 2022,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de **CHF 347'000.- TTC** avant subventions pour le raccordement du site scolaire du Léman au réseau de chauffage à distance CADouest.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3530.2054.5030 - Site scolaire du Léman – installation chauffage à distance.

Cette dépense sera amortie en 20 ans, conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2022 inhérentes au présent préavis pour un montant estimé de CHF 2'800.- réparti dans les différents comptes par nature de la section N° 3531 – Léman collège Joran.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2023 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote ces conclusions

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc Dupuis ainsi que les commissaires pour leur excellent travail.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Un grand merci pour votre soutien dans ce préavis. C'est le premier pas dans la décarbonation ou décarbonisation des modes de chauffage et de production de chaleur pour les bâtiments communaux, donc notre climat. On reviendra aussi avec d'autres enjeux pour d'autres bâtiments, bien entendu. C'est un signe clair et évident que l'on donne pour abaisser le plus possible les émissions de CO2 et merci encore et aussi pour votre geste en faveur de l'environnement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

- 14. Rapport de commission – Préavis No. 21-2022** – Demande d'un crédit d'étude de CHF 383'100.- TTC pour le Stade du Censuy : rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que la transformation du terrain E en terrain synthétique. Réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins » ainsi qu'au

postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec : quelle offre pour nos élèves du secondaire ?

M. Philippe Hertig, Président-rapporteur

Mme la Présidente prie M. Hertig de faire lecture du rapport de la commission

- **M. Philippe Hertig, Fourmi rouge**

La commission s'est réunie de 20 à 22h, le 7 juin 2022, en bord du terrain « A » du stade du Censuy.

Elle était composée des commissaires : Philippe Hertig, président-rapporteur, Sylvio Torriani, Andreia Tiambo, Basile Zufferey, Suat Ozcan, Jean-Marc Dupuis, Naïm Smakiqi, Stéphane Montabert et Liridona Smakiqi, en remplacement, non annoncé, de Frédérique Beauvois.

La Municipalité était représentée par :

Patricia Zürcher, Municipale, avec Alain Peneveyre, Chef de service, du service GUDD, ainsi que de Didier Divorne, Municipal, avec Jean-Claude Bourgeois et Antoine Perret, Chef de service, du service BaDoLog.

Le bureau d'architecte EPONYM était représenté par Cédric Bongard

Le préavis 21-2022 demande au Conseil Communal d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF383'100 en vue de l'exécution de divers travaux dans le périmètre du stade du Censuy.

Ces travaux concernent :

- 1. La rénovation du bâtiment des tribunes avec ses vestiaires et leurs installations technique.*
- 2. La remise en état du terrain principal « A »*
- 3. Le revêtement d'un gazon synthétique du petit terrain « E » des juniors*
- 4. Le remplacement des luminaires halogènes de l'éclairage du stade par des luminaires LED et, dans le prolongement ouest des tribunes :*
- 5. L'exécution d'une couverture, contigüe à la tribune, destinée à abriter de la pluie une buvette d'environ 60 m2, ouverte sur le stade.*
- 6. En continuité de la couverture ci-dessus, la construction d'un bâtiment d'environ 250 m2 abritant une buvette, avec dépendances, à l'usage du FC Renens et servant d'APEMS subsidiaire à celui du collège du Léman.*

Le détail de ces travaux et les raisons de les entreprendre figurent dans le préavis.

DISCUSSION

En préambule un commissaire demande : Dans quelle mesure l'avant-projet présenté dans le préavis est-il arrêté ?

Réponse : La phase d'avant-projet a abouti aux plans et programmes qui accompagnent le préavis. Pour l'architecte cette phase est terminée.

La discussion s'engage sur les points 1 à 6 ci-dessus,

Point 1 : Rénovation du bâtiment

La nature des travaux de rénovation proposés (Changement des vitrages, adoption de pompes à chaleur sol/eau, installation de panneaux photovoltaïques, refonte de l'aération, mise à jour des

équipements électriques, assainissement des éléments structuraux, démontage des panneaux d'amiante) ne suscite pas d'oppositions.

Par contre certains choix sont contestés :

Vestiaires. Le maintien à huit unités est contesté, ce nombre jugé insuffisant. Relayant les dires de membres du FC Renens et en considération de l'accroissement, passé et futur, du nombre d'équipes utilisatrices du stade, plusieurs commissaires sont convaincus que le nombre de vestiaires devraient être porté de huit à dix au moins, également dans le but d'offrir une plus grande souplesse de répartition lorsque des équipes des deux sexes les utilisent simultanément.

La municipalité répond que le FC Renens, à travers ses représentants officiels aux discussions, n'a jamais fait état d'un tel besoin. De plus, les vestiaires étant répartis sur deux étages, la présence simultanée d'équipes des deux sexes ne pose pas problème.

Chambre froide. Plusieurs commissaires regrettent la suppression de la chambre froide, qui de plus, ne semble pas remplacée par une autre dans la nouvelle buvette.

En réponse, l'architecte souligne que, pour en tenir lieu, les zones de stockage prévues pourraient être équipées de réfrigérateurs.

Toitures. Un commissaire souhaite voir l'eau de pluie récupérée de toutes les toitures et conduite dans un bassin de rétention ; une sage précaution pour l'arrosage des terrains dans la perspective des sécheresses probables à venir.

Point 2 : Remise en état du terrain « A »

Ne fait pas l'objet de questions

Point 3 : Revêtement synthétique du terrain « E »

L'auteur de ce rapport a constaté après coup que le terrain « E », tel que représenté sur le plan de l'avant-projet, ne pouvait en aucun cas mesurer 1000 m², ainsi que spécifié dans le préavis. Renseignement pris, il en mesure 2000 et c'est bien sur ce dernier chiffre que se sont basées jusqu'ici les estimations de coût. Par ailleurs, la commune va étudier l'opportunité d'un agrandissement de ce terrain propre à y faire disputer des matchs par une gamme plus étendue de juniors.

Point 4 : Remplacement de l'éclairage

Le remplacement des halogènes par des LEDs satisfait l'objectif d'une économie d'électricité et, grâce au rayonnement plus concentré de ces derniers, celui d'une moindre pollution lumineuse.

Point 5 : Couverture d'un espace « Buvette »

Entre la tribune et le bâtiment futur est projeté un espace couvert, ouvert sur le terrain. Sa couverture est prévue végétalisée.

Certains commissaires proposent de la renforcer et d'en faire une terrasse accessible.

Point 6 : Construction d'un bâtiment servant de buvette et d'APEMS

Sur le principe de cette bâtisse à double emploi les commissaires sont partagés. S'il enthousiasme certains par l'à-propos de sa conception, par l'économie qu'elle permet et par sa situation idéalement proche des établissements du Léman et du Censuy, il n'en convainc pas d'autres qui craignent l'émergence de conflits entre deux types d'exploitants et d'exploitations.

Afin d'évaluer la pertinence d'offrir un plus grand espace de buvette à la disposition propre du FC Renens, un commissaire demande à quelle fréquence annuelle la buvette actuelle se voit-elle pleinement occupée. La Municipalité se renseignera et lui donnera réponse.

Certains commissaires regrettent que l'implantation du bâtiment diminue la surface à usage libre de la terrasse et se demandent s'il ne serait pas possible d'en atténuer l'effet en le repoussant contre le talus ou en le décalant un peu à l'ouest.

L'architecte répond que les contraintes géométriques et topographiques des lieux ne rendent guère possible d'envisager un tel changement. Il suggère que le confort procuré par la zone couverte va partiellement pallier ce déficit de surface de terrasse.

DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION

S'inspirant de l'avis de la commission des finances, les commissaires s'accordent pour estimer qu'il serait opportun d'inclure dans le crédit d'étude le montant nécessaire à l'examen de la réfection de la moquette du terrain « B », qui devra fatalement être remplacée dans les prochaines années. Ils proposent ainsi à l'unanimité l'amendement suivant :

Amendement : *Inclusion d'un poste nouveau dans la liste de prix des honoraires :*

- *Bureau d'étude, réfection terrain « B », changement de la moquette, diagnostic, choix des matériaux et mise en soumission : CHF 30'000.-*

De plus, les commissaires s'accordent unanimement à émettre les vœux suivants :

- *Vœux N°1 : Établir de façon incontestable le nombre minimal de vestiaires nécessaires.*
- *Vœux N°2 : Étudier l'opportunité (coût/avantage) de rendre la toiture sur terrasse accessible au public.*
- *Vœux N°3 : Étudier l'opportunité (coût/avantage) de récolter l'eau de pluie des toits situés dans l'enceinte du stade et de l'accumuler dans un bassin de rétention afin d'en pouvoir disposer ultérieurement.*
- *Vœux N°4 : Étudier l'opportunité (coût /avantage) de procéder à la réfection du terrain « C » conformément au terrain « A ».*

VOTE FINAL

C'est à l'unanimité des neuf membres présents que la commission recommande au conseil communal d'accepter les conclusions du préavis et l'amendement proposé.

Mme la Présidente remercie M. Hertig et ouvre la discussion :

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je viens d'entendre ce rapport et un point, pour moi, est primordial : le but de cette demande et de ce crédit d'allocation est de rénover des installations qui sont vieillissantes et de pouvoir fournir plus de terrains aux joueurs. Mais comment pouvoir offrir des terrains si on n'a pas les installations pour que les enfants ou les joueurs puissent se changer et donc, par conséquent, puissent profiter de ces mêmes terrains ? Actuellement, il y a huit vestiaires existants. Il est primordial d'étudier le besoin concret du nombre de vestiaires nécessaires. Surtout qu'en sachant qu'aujourd'hui le FC Renens a atteint le point d'égalité entre joueuses et joueurs et il est important que ces personnes aient des infrastructures adaptées et puissent les utiliser convenablement, en toute simplicité. Ce point est important, à bien appuyer et que ce soit la clé de voûte de cette étude qui va être faite. Autre point, c'est la disparition d'une chambre froide, remplacée par des réfrigérateurs. J'aimerais savoir s'il y a une étude concernant la consommation énergétique qui va être faite, si on pourra comparer la différence de gain énergétique. Et finalement, au vu du budget qui est quand même assez

conséquent, vu que c'est un budget d'étude, j'aimerais savoir si certaines parties de ce projet d'étude ne pourraient pas être assumées par les différents services de la Commune.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Merci M. Guedes pour vos questions. Par rapport à la thématique des vestiaires, on a recontacté le comité du football avec lequel nous avons étroitement travaillé pour ce préavis. La réponse officielle du comité est que pour ce qui est du nombre de vestiaires évidemment que plus il y en a, mieux c'est. Mais la limite se situe en relation avec les places sur le terrain. Et pour eux, et à ce jour, on arrive à tourner avec huit vestiaires sans marge. Donc le nombre de vestiaires actuel a été confirmé cette semaine par le comité du Football Club. Pour ce qui est de l'étude de consommation, il n'y a, à ma connaissance, pas de soucis pour faire une estimation de la consommation, de comparer la chambre frigorifique actuelle et de pouvoir comparer ensuite avec des frigos qui seront certainement dans la classe A+ des classes énergétiques, qui font de réelles économies en nombre de kWh par volume réfrigéré. Pour ce qui est des services de la Commune, on ne fait bien entendu des mandats à l'extérieur que quand on n'arrive plus à assumer nous-même des choses ; on calibre le personnel de différents services, que ce soit au CTC ou dans toute l'administration générale par rapport à un besoin en rubans assez continus qui absorbent aussi des projets. Quand il y en a trop on doit « out sourcer », on doit donner des mandats à l'extérieur, c'est ce qui se fait, mais je vous assure que l'on va regarder encore une fois si, par hasard, on n'a pas des capacités propres. Chaque franc qui vient des impôts, qui vient de la population, est retourné dans notre main avant de l'investir, que ce soit dans l'investissement pur avec des frais de construction ou dans les études, on y réfléchit vraiment : c'est une préoccupation constante de la Municipalité.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Merci de votre réponse, M. Divorne. Vous l'avez très bien dit : « à l'heure actuelle » c'est suffisant. Or, c'est un projet d'étude qui va amener un chantier et il faudrait tenir compte de l'évolution du nombre de joueurs qui vont pouvoir venir dans les prochaines années. Il ne s'agirait pas aujourd'hui de dire « aujourd'hui ça suffit », on fait un crédit d'étude avec huit vestiaires, on fait des chantiers qui vont durer 3-4 ans et dans quatre ans, une fois les chantiers finis, on vient nous dire : malheureusement, on n'a plus de place et plus de vestiaires pour accueillir le nombre de joueurs qui désirent jouer. C'est pour ça que vu que l'on est dans un crédit d'étude pour la mise en place d'un projet, il faut penser à l'avenir et il ne faut pas penser dans les 2-3 ans, il faut penser dans les 10-15 ans parce que ce sont des montants conséquents. Quitte à faire des rénovations, comme cela a été pris en compte par la commission en ce qui concerne le renouvellement des terrains et de l'évolution de ces mêmes terrains, je pense qu'il faut aussi tenir compte de l'évolution démographique, les futurs joueurs qui pourraient être amenés à venir augmenter les rangs du FC Renens et, par conséquent, d'en tenir compte et faire une projection à 10, voire 15 ans et ne pas devoir, dans cinq ans, se retrouver à louer des containers qui serviraient de vestiaires temporaires.

- **M. Sylvain Richard, PSR**

Un détail du préavis a retenu l'attention de notre groupe mais n'a pas été relevé par la commission. La Municipalité a intégré dès la phase de préavis au crédit d'étude le choix de matériaux locaux et alternatifs au béton. Le recours au bois et aux blocs de terre crue sera probablement une première sur le territoire. Notre Ville, comme souvent, montre l'exemple et s'oriente résolument vers le futur. Forts de ce constat et de l'avis de la commission, nous vous recommandons d'accepter les conclusions telles que proposées y compris l'amendement.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Ça continue à s'exprimer et ce serait bien que la Municipalité formellement s'exprime sur les vœux. Ou est-ce que c'est la réponse du Municipal aux bâtiments qui est la volonté municipale par rapport

aux vœux émis dans le préavis ? Alors, avant d'aller plus loin, on aimerait bien entendre la Municipalité par rapport aux vœux de la commission.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Pour ce préavis on travaille en étroite collaboration avec les clubs. On a vu le FC Renens deux, trois fois, voire plus. C'est un club qui, comme beaucoup d'autres, nous tient à cœur et on va prendre ces deux vœux pour voir comment ils vont être intégrés dans le projet qui sera retenu au final.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Merci. Ce qui n'a pas été forcément dit dans le rapport c'est qu'au niveau de la commission on a fortement hésité à faire des vœux ou des amendements. On a dit que l'on maintenait les vœux parce que c'est un crédit d'étude. Par contre on tient, et je pense que ça va encore être dit ce soir, à ce que les deux vestiaires supplémentaires soient étudiés. Là, on est en parfait bilinguisme : quand on va sur le terrain de foot régulièrement, qu'on discute avec les gens, ils nous disent clairement qu'il manque des vestiaires. Un vestiaire ce n'est pas 45 minutes d'un match. L'équipe arrive une heure, une et quart avant, elle prend une douche après et ça prend du temps et avec les terrains qu'il y a et autres on voit très bien que ça ne donne pas le tour. Ça, moi j'y tiens beaucoup. Si ce n'est pas une vraie volonté, je me permettrai de le transformer en amendement.

Deuxième point : je suis tenté de suivre tout ce qui a été fait tout-à-l'heure par la commission de gestion, c'est-à-dire vous proposer un amendement sur ce préavis, c'est de supprimer des conclusions les deux premiers paragraphes, c'est-à-dire :

« **APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois intitulé « *Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins* ».

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois intitulé « *Au chaud et au sec : quelle offre pour nos élèves du secondaire ?* ».

Parce que si c'est voté ce soir et, par contre, que le crédit de construction ne sera pas ou ne serait pas accepté, les réponses aux postulats ne seraient donc pas valables. Je dépose l'amendement de supprimer ces deux premières lignes des conclusions et qu'elles soient remises lorsque l'on aura présenté le crédit de construction. Je vous remercie.

- **Mme la Présidente**

M. Dupuis, avez-vous votre amendement écrit ?

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Je veux bien essayer d'écrire avec une gomme... C'est-à-dire de supprimer la première et la deuxième ligne des conclusions qui approuvent la réponse aux postulats.

- **Mme la Présidente**

Oui, mais il y a un règlement, M. Dupuis. Je vais écrire votre amendement. Dites-moi :

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

« Supprimer le premier et le deuxième paragraphe des conclusions qui disent que le Conseil communal approuve la réponse aux postulats Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois ». Je vous remercie.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je reprends un peu sur la lancée de mon collègue, M. Guedes, concernant les prospectifs. L'objet est censé répondre également au préavis de Mme Beauvois qui parle des structures mises à disposition des élèves du secondaire par rapport au fait qu'il n'y a pas assez de places aujourd'hui pour les réfectoires à midi. J'ai relu le préavis, j'ai relu également le rapport de la commission. On parle

effectivement de secondaire mais également des élèves des APEMS. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir une espèce d'idée sur la prospective du nombre de places que ça pourra libérer en fonction du projet, bien évidemment, qui sera mis à l'étude. Également de tenir compte du fait que si c'est des plus petits qui sont en structure d'APEMS qui doivent aller utiliser la cafétéria qui serait dans la buvette, c'est tout ça qu'ils auront de trajet à faire en plus et, au niveau de l'organisation, ça peut être compliqué. L'idée, ce n'est pas d'avoir une solution toute faite maintenant, mais d'avoir des réflexions sur quel type d'élèves pourraient utiliser ce réfectoire et à quelle fréquence.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Déjà j'aimerais remercier la Municipalité pour prévoir de rénover ce stade, parce qu'il n'est pas vieillissant, il est grabataire. Il y a différents sons de cloches. On m'a également spécifié qu'il fallait, par rapport au préavis comme il est présenté, également un vestiaire arbitres de plus et deux vestiaires joueurs de plus. Alors la vérité est souvent ailleurs. En l'occurrence, moi ce que je vois à l'usage c'est qu'il n'y aura pas toujours des parents comme moi qui sont là pour surveiller les vestiaires d'arbitres pendant que les filles se changent à l'intérieur. C'est quelque chose qui me tient à cœur. C'est-à-dire que si vous voulez « dégenrer » certains sports, il faut prévoir des lieux pour accueillir les nouveaux arrivants et ça c'est quelque chose auquel il faut être vraiment attentifs. De cela découle le fait que je pense qu'il serait extrêmement important de travailler avec les usagers des lieux que l'on décide de refaire. On connaît tous des histoires de structures qui ont coûté très cher et qui, au final, on pleure de défauts parce qu'on n'a pas travaillé main dans la main et cela je tiens vraiment à le souligner à notre Municipalité qui, certes, le fait déjà, mais qu'il faut travailler main dans la main avec le FC Renens. Suite à des discussions avec des camarades, il a été proposé que le FC Renens soit invité lors des commissions pour discuter des leurs attentes, de leur satisfaction par rapport aux projets qui sont présentés ; comme ça, le son de cloches est direct et il n'y a plus de soucis de savoir si deux vestiaires de plus ou pas de vestiaires de plus. Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Réponse à Mme Negri Capt. Je n'ai pas du tout les chiffres ici, mais ce préavis a été réalisé en étroite collaboration avec le service enfance-cohésion sociale. Il faut savoir que, actuellement, au collège du Léman il y a un APEMS, il y a aussi un réfectoire. A l'UAPE du Censuy il y a aussi un certain nombre de places. Et avec les places qui pourront être créées dans cet endroit-là, cela fait tout ça de places en plus pour pouvoir répondre aux besoins des enfants et de leurs familles en fonction de leur âge et aussi en fonction de la distance qu'il y aura à parcourir. On ne sait pas encore exactement quels enfants iront où, ce que l'on sait, c'est que cela va nous permettre d'avoir davantage de souplesse pour répondre aux besoins de ces enfants en fonction de leur autonomie. Je ne peux pas vous en dire plus à ce stade, mais je peux vous dire que ça a été fait en étroite collaboration avec le service enfance-cohésion sociale.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Ça fait bientôt une année que je me bats, parce que je trouve un peu fou qu'on dépense CHF 383'000 pour faire un crédit d'étude. Si on met ces CHF 383'000 dans la construction, ça fait déjà un bon bout du béton, du goudron et des toits. Il faut que l'on fasse réfléchir nos ingénieurs, tous ces gens qui font des hautes études. On entend qu'il y a des inondations, un orage, c'est l'horreur, mais personne n'a pensé à faire des citernes, comme on a les réservoirs pour l'eau potable pour les habitants, ça serait peut-être une idée à creuser. Une autre chose, j'entends maintenant qu'il y a une surface qui est inondée dans les terrains de foot. Je ne sais pas si vous avez suivi un peu le préavis concernant la fontaine du Village, où on voulait construire, dégrapper le goudron pour mettre des pavés avec des joints en sable pour que l'eau remonte depuis la boulangerie jusque vers le pavillon de l'école du Village. Je pense que si on faisait quelque chose d'un peu réfléchi, je ne suis pas au CTC, mais je pense qu'en réfléchissant un petit peu l'eau pourrait aller dans le terrain au lieu de rester en surface. Et en réfléchissant aussi, essayer de faire réfléchir nos autorités, par forcément communales, mais

cantonaux, voire fédérales pour récupérer l'eau quand il y a des orages plutôt que mettre des immenses tuyaux comme on a vu ici qui vont envoyer l'eau dans le lac et après ça fera des inondations plus loin.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Merci M. Delapierre pour vos commentaires. Pour ce qui est de récupérer l'eau de pluie en cas d'orage, vous l'aurez constaté dans les vœux de la commission, c'est le vœu numéro 3. Quant à ce qui concerne les problèmes d'eau, il a été dit que le terrain A, celui qui va être refait entièrement en naturel, a un gros souci d'étanchéité. C'est-à-dire qu'avec le temps, l'eau ne s'écoule plus, ça ne devient même pas un marais, mais quelque chose qui est impraticable pour le foot et qui met longtemps à sécher et c'est bien pour ça que l'on doit refaire complètement le terrain, pour que l'eau puisse s'écouler. Petite parenthèse pour ce qui est de la fontaine du Village et des pavés : quand on met des pavés et que l'on met du sable entre les pavés c'est pour que l'eau s'écoule. Peut-être qu'il y a une incompréhension : pour que l'eau remonte, ça n'a jamais ni dit, ni écrit de la part de la Municipalité.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Vous savez, M. Divorne, dans la commission j'étais le seul qui était contre vos pavés. Lors du Conseil, j'ai expliqué que c'était impossible que depuis la boulangerie l'eau va remonter jusque vers la fontaine. Il faut quand réfléchir un petit peu avant....

- **Mme la Présidente**

Excusez-moi, là ce n'est vraiment pas le sujet. On doit voter un préavis qui n'a plus rien à voir avec la fontaine du Village. Je vous remercie M. Delapierre.

- **M. François Delaquis, PSR**

Lors du dernier Conseil communal, la commission des finances relevait dans ses communications, et je cite : « *Il ne s'agit pas de se tromper dans la nature de ce préavis, il s'agit d'un crédit d'étude et non de construction. Il doit permettre d'affiner le projet en fonction des besoins, des attentes et des réalités sportives et architecturales. Ainsi, à titre d'exemple, la Cofin a appris qu'il y aurait lieu, probablement, de refaire le terrain B dans les deux prochaines années et que ceci n'est pas intégré dans le mandat d'étude du présent préavis.* (Maintenant avec l'amendement de la commission, ça l'est, mais c'était un exemple). *La Cofin à l'unanimité dépose le vœu suivant, à savoir que ce crédit d'étude englobe une vision globale de ce que l'on pourrait appeler le « complexe du Censuy » compte tenu qu'il devient multifonction et ne conduise pas à un saucissonnage de préavis de réalisations* ». Or, je constate que ce vœu n'a été que partiellement repris par la commission, car celle-ci n'a repris que l'exemple de la réfection du terrain B pour déposer un amendement et n'a pas traité ce crédit d'étude sous l'angle d'un complexe multifonction et du saucissonnage. Ainsi, conformément à l'article 59 du règlement de notre Conseil, je réitère le vœu suivant : qu'un crédit d'étude complémentaire soit présenté dans les meilleurs délais englobant une vision globale du complexe du Censuy, compte tenu qu'il devient multifonction, et de tenir compte, également, des besoins exprimés ce soir. Cette manière de procéder, c'est-à-dire le dépôt de ce vœu, si la Municipalité l'accepte, ne retardera pas la réalisation de ce qui est prévu dans le cadre de ce préavis qui, lui, ne concerne que le football, l'extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire. Dans le cas contraire, je serai contraint de revenir avec un postulat.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je faisais partie de la commission en question, je voulais juste venir corriger quelques propos qui ont été tenus par les intervenants précédents. Je me suis rendu à la séance de commission avec un esprit ouvert et totalement novice, puisque je ne pratique pas le football. J'ai entendu dans et autour de la commission des commentaires désobligeants, voire condescendants sur l'état des installations. Je

conçois parfaitement que le terrain A, par exemple, soit devenu imperméable à force d'être tassé par les joueurs et le temps qui passe. Le système de récupération d'eau est hors d'usage, mais je trouve que pour un terrain qui a été fait il y a un demi-siècle par 5 employés communaux (c'est ce que j'ai entendu), pour une fraction de ce crédit d'étude, je trouve ma foi qu'ils ne s'en sont pas si mal sorti. La même chose vaut pour le reste des installations, les gradins et les vestiaires. J'ai entendu les mots « vétustes », « insalubres » même. J'ai entendu que les installations étaient « grabataires » par quelqu'un de cette salle. Cela ne correspond pas à ce que nous avons pu voir. Nous avons pu voir des installations parfaitement entretenues, âgées certes, mais en bon état avec des douches et des sanitaires impeccables, des carrelages parfaits et si des installations sont effectivement vieillissantes et à renouveler, il faut quand même accorder crédit à ceux qui le méritent et qui ont entretenu ces installations depuis des décennies. Je comprends bien qu'à partir du moment où on ouvre un chantier on doit faire les choses correctement et l'évolution des normes et la situation de pas mal d'installations, le changement des normes incendie, le désamiantage du couvert, l'isolation, la réfection d'une ventilation en fin de vie, obligent finalement une installation relativement modeste comme une augmentation de la buvette à coûter énormément cher puisqu'on doit remettre tout le bâtiment aux normes actuelles. Je tenais quand même à rectifier l'histoire et dire que nous ne sommes pas en train de faire la récupération d'une décharge. Je soutiens quand même ce crédit d'étude. Je vous remercie.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On est donc bien sur un crédit d'étude et on a toujours eu l'habitude d'intégrer, d'insérer les différents partenaires, cela a été dit par mes préopinants, M. Niang et M. Divorne. Ce site du Censuy est particulièrement important à nos yeux puisque, effectivement il est tout proche d'un bâtiment et d'infrastructures qui nous tiennent à cœur : c'est la piscine où, là aussi, il y a des réflexions qui se font sur comment dans le futur optimiser l'utilisation de ce site. Il faut savoir aussi que le site du Censuy, si vous passez près de la Ferme des Tilleuls, vous allez voir que les pistes de pétanque sont réduites en surface et en nombre. Il y a un projet effectivement qui va héberger la pétanque sur le site du Censuy. Et on a aussi dans les perspectives futures, sur le Taluchet, cette pente, la volonté de travailler avec notre commune voisine, Chavannes-près-Renens, et nos futurs voisins, la Haute Ecole Santé-Social qui va prendre ses quartiers sur cet espace de la Bourdonnette. Il y a beaucoup de partenaires, tous sont intégrés. Mais en réponse à votre vœu, M. Delaquis, si c'est intégré, on n'arrive pas à mettre tous ces mêmes thèmes dans le même préavis, raison pour laquelle on est allés voir le FC Renens. On a eu quatre rencontres quand même et il y a une thématique sur laquelle on n'avait pas un accord, c'est de faire un synthétique tout près des établissements scolaires parce que pour eux ça n'allait pas eu égard à des stores et des problèmes de voisinage. Mais tout le reste on l'a intégré et les quelques vœux que vous avez faits dans le crédit d'étude seront intégrés pour voir si, comme le dit Mme Beauvois, le vestiaire n'est pas assez grand, et comme dit M. Guedes, il faut encore agrandir l'espace pour l'APEMS. Rien n'est arrêté.... Ce crédit nous permettra d'évoluer dans ce sens-là. Je vous invite à nous faire confiance, M. Dupuis et Mme Beauvois, parce qu'on pensait vous répondre par ce préavis et comme on est des gens loyaux et de confiance, je ne doute pas que le résultat de ceci vous satisfera. Voilà ma réponse.

- **M. François Delaquis, PSR**

J'entends bien M. le Syndic qui nous pose plein d'activités dans cette région-là. Je comprends bien que ça ne fait pas l'ensemble d'un préavis, mais je ne comprends pas pourquoi on ne pourrait pas avoir un préavis en plus d'intentions qui nous montrerait ce qui va être fait. Parce que je pense qu'il va se poser des problèmes de cheminement, de parcage, de cohabitation entre tout ça et je pense que ce serait bien d'avoir un préavis ou une vision de la Municipalité sur l'entier, sur lequel le Conseil communal pourrait être appelé à se prononcer. C'est pour aller dans ce sens-là que j'ai déposé ce vœu. S'il n'est pas répondu, je reviendrai avec un postulat que je déposerai lors du Conseil communal du mois de septembre... En courrier A....

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

M. le Syndic, merci pour vos détails supplémentaires. Je viens ici appuyer ce qui a été dit par M. Delaquis à savoir qu'il serait bien, on est ici pour voter un budget d'étude, de pouvoir étudier effectivement le complexe Censuy et pas uniquement les terrains. Je prends comme exemple, et vous l'avez mentionné, les terrains de pétanque ont partiellement disparu, en tous cas ont été fortement réduits. On voit bien venir que dans les prochains trois à six mois un projet va être développé pour pouvoir établir ceux-ci au Censuy. Je ne vois donc pas pourquoi ils ne pourraient pas être intégrés dans cette réflexion. Comme l'a mentionné M. Delaquis j'appuie totalement le vœu qui a été émis par la Cofin et si ces points-là ne sont pas pris en compte, j'appuierai le postulat de M. Delaquis directement.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, sur ce site c'est compliqué. Et vous ajoutez une couche de complexité, parce que quand le tram a décrit son parcours, il a fallu négocier avec le club de pétanque, le club de boules de Renens donc un club historique, soit un déménagement temporaire, soit définitif. On a fait un long travail, on est allé au contact de ces personnes et après plusieurs séances on a pu se mettre d'accord sur un déménagement définitif, ce qui restreint aussi des coûts. Le site le plus adapté était celui du Censuy, qui est un îlot de chaleur et n'est plus adapté pour accueillir autant de véhicules. On travaille aussi étape par étape. Mais si demain nous devons réunir autour de la même table la piscine pour avoir ses futurs besoins en termes de places de parc, on le fait, mais s'il faut les prendre à chaque étape autour de la table, ça va être assez compliqué. Et qui va arbitrer les besoins et de la pétanque, et de la piscine et du FC Renens ? On trouvait qu'on est quand même plutôt à l'écoute de ces différents clubs et c'est aussi pour pouvoir faire travailler les projets les uns avec les autres mais toujours dans une vision qui est assez commune.

- **Mme la Présidente**

Je vais donc faire voter les deux amendements :

Amendement No.1 : Bureau d'étude, réfection terrain « B », changement de la moquette, diagnostic, choix des matériaux et mise en soumission : CHF 30'000.-

Mme la Présidente met au vote l'amendement 1.

C'est à une large majorité que cet amendement est accepté.

Amendement No. 2 : Supprimer le premier et deuxième paragraphe des conclusions de ce rapport

Mme la Présidente met au vote l'amendement 2.

C'est à une large majorité que cet amendement est accepté.

Mme la Présidente prie M. Hertig de nous faire lecture des conclusions amendées de ce préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 21-2022 de la Municipalité du 9 mai 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Jean-Marc Dupuis et Frédérique Beauvois intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins ».

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Frédérique Beauvois intitulé « Au chaud et au sec : quelle offre pour nos élèves du secondaire ? ».

ALLOUE à la Municipalité un crédit d'étude de ~~CHF 383'100.—TTC~~ **CHF 413'100.—TTC** pour le Stade du Censuy : rénovation du bâtiment existant, extension de la buvette et sa mutualisation avec un réfectoire scolaire, réfection du terrain principal et de son éclairage ainsi que la transformation du terrain E. amendement de CHF. 30'000.—pour : Bureau d'étude, réfection terrain « B », changement de la moquette, diagnostic, choix des matériaux et mise en soumission

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants ;

- compte N° 3450.2052.5030 – Etudes pour la rénovation, la réfection et la transformation du stade du Censuy – Bâtiment (amortissements sur 30 ans) ;
- compte N° 3450.2053.5030 – Etude pour la rénovation, la réfection et la transformation du stade du Censuy – Terrains (amortissements sur 20 ans).

Cette dépense sera amortie en 30 ans (Etudes pour la rénovation, la réfection et la transformation du stade du Censuy – Bâtiment) et en 20 ans (Etudes pour la rénovation, la réfection et la transformation du stade du Censuy – Terrains), conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

La discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée les conclusions amendées de ce préavis sont soumises au vote.

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS SONT
ACCEPTÉES**

Mme la Présidente remercie M. Philippe Hertig ainsi que les commissaires pour leur excellent travail.

15. Dépôt de préavis – discussion préalable

- o **Préavis intercommunal No. 22-2022** - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 13 « Ch. du Bochet/Ch. des Esserts »
Date et lieu proposé pour la séance de commission :
Jeudi 30 juin à 19h00 - Salle de conférences 01 du Centre Technique communal, Rue du Lac 14

Présidence : Les Vert.e.s, M. Sylvain Richard

Les Vert.e.s : Mme Marie-Claude Kohler

Fourmi rouge : Mme Verena Verseth, M. Mehmet Korkmaz

PSR : Mme Chiara Storari, M. Robert Mulopo

PLR-PVL : MM. Jean-François Constant et Alexandre Pascoal

UDC : M. Ignacy Wilczynski

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle passe au préavis suivant.

- o **Préavis No. 23-2022 – « Redynamisation du marché de Renens »**

Date et lieu proposé pour la séance de commission :

Mardi 5 juillet à 19h00 - Salle CJS, rue de Lausanne 21

Présidence : UDC, M. Roland Delapierre

Les Vert.e.s : Mmes Cristina Baquero et Andreia Tiambo

Fourmi rouge : Mme Carole Castillo, M. Simon Favre

PSR : MM. Pierre Borloz et François Delaquis

PLR-PVL : Mme Elodie Golaz Grilli, M. Florian Gruber

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

16. Motions, postulats, interventions

Développement de postulats

Postulat Golaz Grilli intitulé « Dynamiser et rendre attractives les rues de Renens »

- **Mme la Présidente**

Dans sa séance du 14 juin 2022, le bureau a voté la recevabilité de ce postulat. Si personne ne s'y oppose, je prie donc Mme Elodie Golaz Grilli à venir nous faire lecture du développement de son postulat

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

La qualité du travail effectué par les espaces verts de la ville de Renens pour rendre fleuri nos ronds-points et certains coins de notre Ville est appréciable et d'une grande qualité, on peut s'en réjouir et les remercier pour ce magnifique travail. Malheureusement d'autres endroits de Renens sont plus tristes. Certaines rues sont grises et bétonnées, elles ne sont pas attractives et ne donnent pas envie de s'y attarder, idem pour notre Place du Marché ou celle du Village. Pour prendre l'exemple de la place du marché, nous pouvions profiter dès les beaux jours de bacs d'arbres, de tapis vert, de chaises, et même certaines fois de plantes aromatiques, depuis 2019 la mise en valeur de cette place se fait de plus en plus tard et de façon moins dynamique et colorée, en date du 13 juin 2022 cette place était toujours vide.

Rappelons-nous que lors de la mise en consultation du projet de la Place du Marché, la population avait retenu un projet plus coloré et arboré, la Municipalité n'avait pas fait ce choix et n'avait pas suivi les habitants.tes.

Aujourd'hui, nous devons pouvoir pallier à ce manque de convivialité et de dynamise.

Nos rues et nos places doivent retrouver de la vie et de nombreux projets existent ou peuvent être créés pour rendre ces lieux plus dynamiques et attractifs.

Certains projets, tels que les parapluies suspendus permettront également d'offrir de l'ombre durant les périodes de canicule et de lutter contre les îlots de chaleur. Ceci permettra aussi de susciter l'envie des habitants.tes et des usagers de se réapproprier l'espace public et attirer davantage de visiteurs, afin de revitaliser le commerce local. Pour exemple, Laon ville française de 25'000 habitants.tes a installé ponctuellement des parapluies suspendus et selon les informations récoltées auprès des commerçants, d'augmenter de 30% leurs chiffres d'affaires, un vrai plus pour nos commerçants renanais.



Conclusion :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de tout mettre en oeuvre pour dynamiser et rendre attractives les rues qui le nécessitent à Renens. Ceci par des actions diverses ou des aménagements provisoires, tel que parer nos rues de parapluies ou de bouées colorés, de fanions, de pavés colorés, de lampions, de bacs de plantes ou d'arbres notamment.

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le postulat est soumis au vote pour son renvoi en Municipalité pour étude et rapport.

CE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

Développement de motion

Motion Stéphanie Negri Capt intitulée : « Aménagement des sens de circulation au nord-est de la commune »

La motionnaire a été avertie par courrier, comme le prévoit notre règlement, que sa motion était irrecevable.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'ai bien pris note du courrier daté du 15 juin dernier envoyé par le Bureau du Conseil concernant la recevabilité de la motion déposée. Sollicitée par de nombreux habitants des différents quartiers de la Commune qui considèrent que la thématique de sécurité des usagers de la route, qu'ils soient à quatre roues, à deux roues ou à pied est vitale, il serait contre-productif de ne pas débattre à ce sujet par voie d'initiative pour des questions de procédures. Cela signifierait simplement ne pas être à leur écoute, alors que c'est justement notre rôle. C'est pourquoi je souhaite retirer cette motion et revenir en temps opportun pour la déposer sous forme de postulat.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point.

Dépôts de postulats – titres et conclusions

Dépôt du postulat Mme Elodie Golaz Grilli

Titre : Agir pour le climat en associant le droit de préemption à la lutte contre le réchauffement climatique.

Conclusion : Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité que lorsque notre Commune use de son droit de préemption, qu'elle investisse le même montant pour la rénovation de son parc immobilier.

Dépôt du postulat Jonas Kocher, les Vert.e.s, Florian Gruber, PLR-PVL, Eugène Roscigno, PSR

Titre : Pour plus de visibilité et de dynamisme pour les auditeurs de nos séances, investissant dans un système de vote électronique et de système de micro.

Conclusion : Le présent postulat invite la municipalité à étudier dans l'investissement ou la location d'un système de vote électronique avec système de micro pour les séances du Conseil Communal. Ce type de système permettrait d'élargir les prestations proposées pour les locations de la salle de spectacles.

- **Mme la Présidente**

J'ai juste une petite question : pour l'installation des micros, ce n'est pas le Bureau du Conseil qui s'occupe de ça ?

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Malheureusement, le Bureau n'est pas compétent pour investir dans du matériel, ce n'est pas dans ses prérogatives. J'avais demandé la confirmation au secrétaire municipal lors de la dernière législature, lequel m'avait bien confirmé que cette compétence était de la Municipalité et non du Bureau du Conseil ou du Conseil communal.

- **Mme la Présidente**

Merci M. Kocher.

Dépôt du postulat Mme Stéphanie Negri Capt

Titre : « Se déplacer en sécurité à pied, à 2 roues ou en 4 roues sur l'ensemble des routes de la commune »

Conclusions : Le présent postulat invite la Municipalité à analyser les risques dus à des sens de circulation inappropriés, notamment sur des chemins étroits utilisés à double sens, et à proposer des mesures correctives en conséquence.

Interpellations

Interpellation Nicole Divorne intitulée : « Pour un état des lieux des antennes de téléphonie mobile sur le territoire de notre commune »

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères et Chers collègues,*

Comme de nombreux renanais, je suis inquiète de la multiplication des antennes de téléphonie mobile et de leurs possibles atteintes à notre santé. Aussi j'aimerais savoir :

- 1) Combien y a-t-il d'antennes de 3, 4 et 5G sur le territoire communal ?*
- 2) Où sont-elles situées ?*
- 3) Combien de nouvelles antennes ont-elles été mises à l'enquête ces 18 derniers mois ?*
- 4) De combien d'oppositions chacune d'entre elles a-t-elle fait l'objet ?*
- 5) Combien d'antennes ont passé de 4 à 5G durant la même période ?*
- 6) Est-ce que des antennes ont vu leur puissance d'émission modifiée sans pour autant changer de catégorie (3G, 4G ou 5G par exemple) ?*
- 7) Je sais que cette matière est du ressort du canton et pourtant j'aimerais savoir à quels moments et comment notre commune est assurée du respect des normes en vigueur ?*
- 8) J'aimerais également savoir quels sont les moyens d'action communaux lors de mise à l'enquête ou de contrôle de respect des normes ?*

Je sais qu'une partie des réponses, on a pu les trouver dans le rapport de gestion, mais qui n'est pas du tout complet pour moi par rapport aux questions que je pose ici.

Dans l'attente de la réponse du service municipal concerné, je vous remercie de votre écoute.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Juste pour une réponse rapide, vu l'heure avancée, nous vous répondrons par écrit. Nous avons tous les chiffres parce que nous venons de faire un rapport interne à la Municipalité sur le sujet. Nous serons prêts pour septembre.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente invite M. Rachid Taaroufi à faire lecture de son interpellation

Interpellation M. Rachid Taaroufi intitulée « Naturalisation de 3^e génération »

L'article 24a LN stipule que « l'enfant de parents étrangers peut, sur demande, obtenir la naturalisation facilitée lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- *L'un de ses grands-parents au moins est né en Suisse ou il peut être établi de manière - vraisemblable que celui-ci a acquis un droit de séjour en Suisse ;*
- *L'un de ses parents au moins a acquis une autorisation d'établissement, a séjourné en Suisse pendant au moins 10 ans et a accompli au moins 5 ans de scolarité obligatoire en Suisse ;*
- *Il est né en Suisse ;*

- *Il est titulaire d'une autorisation d'établissement et a accompli au moins 5 ans de scolarité obligatoire en Suisse.*

Les étrangers de la troisième génération qui, au moment du dépôt de la demande, ont plus de 25 ans et remplissent les conditions, peuvent demander la naturalisation facilitée jusqu'au 15 février 2023 si, à ce moment-là, ils n'ont pas encore atteint l'âge de 40 ans (droit transitoire).

Selon l'étude mandatée par la Commission fédérale des migrations CFM, publiée en février 2022, 24654 individus sont naturalisables entre 2018 et fin 2020. Seuls 1847 personnes, soit 0,7%, ont obtenu la nationalité suisse à fin 2020 ... dont seulement 497 personnes de 25 à 35 ans.

Selon cette étude, l'un des freins à la naturalisation facilitée de la 3e génération se situe au niveau des communes, certaines ne maîtriseraient pas entièrement les procédures de la naturalisation facilitée de la 3e génération, d'autres ne disposeraient pas de toutes les informations nécessaires des personnes ayant habité dans les communes. En effet, certaines de ces communes ayant fusionné perdent des informations concernant de potentiels candidats après fusion ou avant digitalisation des systèmes administratifs.

Je pose les questions suivantes à la municipalité :

- *Quel est le nombre de bénéficiaires à la procédure de naturalisation facilitée de 3^e génération de moins de 25 ans et de 25 à 35 ans ?*
- *Quelle a été l'aide reçue par le canton pour communiquer et promouvoir cette procédure ?*
- *Quelle promotion a été faite pour les personnes de 3e génération notamment pour les 25 à 40 ans ?*
- *La commune peut-elle rapidement mettre en place une campagne d'information à l'intention des ayants droit en vertu des dispositions transitoires "25 à 40 ans" (droit transitoire) pour les inviter à déposer leur demande avant le 15 février 2023 ?*

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle invite Mme Negri Capt à faire lecture de son interpellation.

Interpellation Mme Stéphanie Negri Capt intitulée « De multiples chantiers à travers Renens : une opportunité à saisir pour traiter de l'urgence climatique »

Aujourd'hui, le territoire communal constitue un véritable Emmental : on ne compte plus les trous dus aux chantiers divers, de durées variables, que ce soit de quelques semaines à plusieurs mois voire années. Conscients que la réfection de collecteurs, l'arrivée du tram ou celle du BHNS sont des atouts indéniables pour notre environnement, certains habitants déplorent les aménagements relatifs, qui ont suscité de nombreuses réactions remontées auprès de divers membres de ce conseil. Les remarques formulées concernent le bétonnage à outrance, par exemple à l'avenue du 14 avril en amont de la Salle de spectacles ou à la Place du Marché, et le peu de verdure proposée. En ce qui concerne les travaux en cours pour le tram ou le BHNS, des images de synthèse permettent de se faire une idée sur les environnements définitifs, sans certitude sur les caractéristiques des aménagements proposés. Des arbres sont prévus de part et d'autre des rails du tram, mais il faudra attendre plusieurs années avant que leur taille permette un ombrage suffisant. Les îlots de chaleur créés ne proposent pas des conditions agréables pour flâner, échanger entre voisins ou laisser jouer les enfants. L'actualité nous rappelle suffisamment que des améliorations doivent être adoptées rapidement par les collectivités afin de limiter les effets dus à la chaleur. Il devrait être possible de profiter des chantiers en cours ou à venir pour offrir aux habitants des espaces agréables et adaptés aux conditions climatiques extrêmes.

Dès lors :

- *Quels sont les aménagements proposés pour les projets en cours et futurs, permettant de garantir une végétalisation de l'espace urbain afin de limiter au maximum la création d'îlots de chaleur ?*
- *Comment intégrer des solutions rapides, efficaces et durables dès le rendu de l'espace public aux habitants en fin de chantier ?*

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Merci à Mme Negri Capt pour ces questions. Vous savez bien nos intentions d'œuvrer pour le mieux pour Renens et vous avez cité, d'ailleurs, que l'on voit des images de synthèse avec les intentions données. Nous allons vraiment dans ce sens et je vous propose que l'on vous réponde par écrit, ça permettra de répondre à d'autres interpellations que l'on reçoit aussi par voie de courrier. Il est qu'aujourd'hui le 14-Avril semble nu, mais c'est assez difficile de prendre conscience quand le travail n'est pas fini. C'est un peu comme entrer dans un appartement dans lequel il n'y a pas de meubles et pas de jardin autour de la maison. Il faut laisser du temps. Vous l'avez cité, et je pense que c'est important qu'on le dise ici, le site tramway-lausannois.ch permet vraiment de se faire une idée sur la façon dont c'était avant de commencer les travaux et comment ce sera demain. Il y a une vraie volonté de végétaliser. Je voudrais juste donner pour exemple : aujourd'hui, le 14-Avril est un ruban de goudron qui va être arboré et qui est déjà en partie arboré de part et d'autre. On a pu garder certains arbres qui ont d'ailleurs aujourd'hui une meilleure fosse qu'ils n'avaient autrefois. Mais il faut savoir que de l'autre côté, du côté des voies de chemin de fer, on va avoir les infrastructures du tram qui, elles, seront entièrement végétalisées. On a donc un bilan parfaitement positif de ce côté-là, beaucoup plus de végétation qu'avant. Mais cela ne se voit évidemment pas, le temps du chantier. On vous propose une réponse écrite.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie Mme Maystre, et j'en profite pour rebondir ; j'aimerais remercier M. Kocher pour l'information qu'il m'a donnée au début de ce Conseil. J'ai effectivement vu dans le journal Carrefour-Info qu'il y avait les nouvelles applications qui parlent du tramway lausannois. J'ai personnellement essayé de me connecter. Apparemment l'une des deux ne fonctionne pas encore, mais le nécessaire a été fait via M. Kocher pour faire remonter l'information et apparemment, cela devrait être disponible tout soudain. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente prie M. Stéphane Montabert de lire son interpellation

Interpellation M. Stéphane Montabert « Pour une amélioration de la propreté à Renens à travers une mesure simple et peu onéreuses »

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

J'ai une interpellation « Pour une amélioration de la propreté à Renens à travers une mesure simple et peu onéreuses ». Normalement, j'ai même le soutien de la technique pour un présentation, on verra si ça arrive. Je m'excuse d'avance, ce sont des images très laides, beaucoup moins jolies que les autres, Mme Golaz Grilli, mais elles viennent de Renens.

La propreté de notre Ville est un sujet récurrent dans l'actualité, dans les conversations et dans les préavis qui se sont succédés dans ce Conseil Communal. A mon tour d'essayer.

À Renens, nous avons trop souvent poubelles et containers qui débordent. Cela amène les gens à « faire au mieux » en érigeant des pyramides de saletés ou en posant leurs déchets à côté des points de collecte autant qu'ils peuvent, comme tout un chacun pourra le constater. Et lorsque survient un coup de vent, patatras, tout jonche les rues !

J'aimerais vivre dans un monde parfait où le citadin, éveillé à la conscience, ne sort jamais de chez lui sans un petit sac (pas en plastique, le plastique c'est mal) pour emporter les éventuels déchets qu'il serait amené à générer au cours de sa promenade ; qu'il les trie soigneusement en rentrant chez lui, se débarrassant du solde dans un sac à ordures soumis à la taxe au sac. Mais je vis dans le monde réel.

Dans le monde réel, l'individu avec un déchet gênant dans les mains a toutes les chances de finir par le déposer par terre à côté d'une poubelle pleine, fin de l'histoire.

Intégrant dans ma réflexion l'incroyable concept qu'il vaut mieux qu'un déchet finisse dans une poubelle publique plutôt que par terre, il faut encore que ce soit possible. Et pour que ce soit possible, il faut que les poubelles soient vidées plus souvent. Mais on ne peut pas passer sa vie à patrouiller dans les rues pour trouver des poubelles à vider, n'est-ce pas. D'où une idée : Et si les gens prévenaient eux-mêmes les services concernés qu'une poubelle est pleine ?

Pensons par exemple à des QR-Codes personnalisés, appliqué sous la forme de solides autocollants sur une poubelle ou un container, permettant à qui le scanne d'envoyer à la voirie un SMS prérempli avec les coordonnées du point de collecte en question. Le passant aurait ainsi un moyen simple et ludique de prévenir qui de droit que, « eh les gars, ça déborde ».

Il y aura peut-être quelques plaisantins au début, mais ce n'est pas comme appeler les pompiers. En plus, la Municipalité aura les coordonnées de tous ceux qui envoient ces messages, il faudrait donc être benêt pour s'adonner à des annonces fantaisistes...

En tous cas, ce système, s'il est adopté, ne coûterait quasiment rien à mettre en place et permettrait d'éviter que nos poubelles ne débordent constamment. La Municipalité est évidemment invitée à proposer autre chose si cette approche originale et peu coûteuse n'est finalement pas à son goût.

Pour conclure mon intervention, cette intervention vise à :

- *Demander à la Municipalité de trouver un moyen dynamique de vider les poubelles et containers pleins.*

A l'automne, peut-être que nos employés communaux pourront s'occuper de ramasser des feuilles mortes plutôt que des ordures. Je pense qu'ils apprécieraient le changement.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

J'aimerais en profiter pour vous réexpliquer le fonctionnement de la vidange des poubelles à Renens. Nous avons une équipe de recycleurs qui s'occupe aussi des déchetteries de quartier que vous connaissez. Mais, en fait, ces recycleurs ne font pas que ça. Une fois par jour, ils font le tour de tous les containers de notre territoire pour vérifier que ceux-ci ne débordent pas et, s'ils débordent, ils contactent notre prestataire Henry Transports qui s'arrangera pour faire, peut-être, un détour de plus dans sa tournée qu'il avait prévue normalement. Donc ce travail-là, pour les containers enterrés, est fait par notre équipe de recycleurs une fois par jour. Ensuite, concernant les poubelles de rues, ce sont nos balayeurs qui passent dans les quartiers une fois, voire deux fois par jour et qui signalent quand des poubelles débordent. Ils nous signalent aussi s'il y a une poubelle qui déborde régulièrement, au quel cas il faut que l'on réfléchisse à ajouter, peut-être, une poubelle dans ce quartier-là. Ce travail de surveillance est fait par notre personnel quotidiennement. Il faut savoir que le week-end, et cela toutes les autres communes le savent aussi, il y a des fêtes, surtout à la belle saison, dans les parcs qui s'y prêtent bien et à ce moment. Il est vrai que nos infrastructures ne sont pas dimensionnées pour absorber le surplus de déchets qui est produit le soir avec les grillades dans

les parcs et dans ce genre d'endroits. Effectivement, cela déborde parfois le samedi soir et notre prestataire, comme tous les prestataires dans ce domaine-là, ne travaille pas le week-end. Vous ne verrez pas un camion Henry Transports dans les rues le samedi, ni le dimanche. Cela fait partie de leurs conditions de travail, de leurs horaires réguliers. Ils viendront donc le lundi matin et ils feront le nécessaire. Il est vrai que la Ville de Renens, comme toutes les villes, souffre du « littering », je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème. Simplement, nos équipes font les tournées et nous relaient ce qui ne va pas, nous relaient quand il manque des poubelles et contactent notre prestataire quand un container déborde. Je ne sais pas quoi vous répondre de plus, mais si vous attendez une autre réponse, il faut le dire maintenant sinon je considère que j'ai répondu à votre interpellation.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

C'est un excellent point qui a été abordé et il est vrai que le surplus de déchets peu poser problème. J'ai une solution aussi : on pourrait diminuer la consommation, lutter contre le néo-libéralisme, slash de patriarchie. On pourrait potentiellement, en fait, lutter contre la surconsommation. Peut-être que cela ferait moins de déchets et, du coup, on gagnerait énormément d'argent à tous les niveaux, on pourrait peut-être même réinvestir l'argent, économiser dans des projets sociaux ou la construction d'une bombe nucléaire... Voilà... C'était ma petite remarque. Je pense que diminuer les déchets ce serait bien et je vous remercie, M. Montabert d'être attentif à la surconsommation.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

J'admire la remarque de M. Favre qui pousse à diminuer la consommation, c'est un très bel objectif. Malheureusement, il est encore trop loin d'être réaliste à ce jour ; néanmoins en rebondissant sur les remarques qui lui ont été faites par Mme Zurcher sur les week-end et les pique-nique sur les parcs je pose la question, sachant ce problème-là, ne serait-il pas concevable, éventuellement dans ces parcs où on sait que c'est flagrant ce « littering », de mettre à disposition des containers métal pour ne pas qu'ils prennent feu durant la belle saison et ainsi pouvoir offrir plus d'espaces pour jeter les déchets que les poubelles traditionnelles justes avec le petit trou. C'est la suggestion que je peux faire.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je suis force de proposition, je suis venu en montrant un problème avec des photos à l'appui et je vous garantis que ce ne sont pas des images de synthèse. On peut estimer que tout va bien ou que tout ne va pas bien, mais je pense qu'il y aura des interventions qui permettront de voir que tout le monde n'est pas entièrement satisfait de la situation de la propreté à Renens. Après, c'est à la Municipalité de décider ou pas de faire quelque chose.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers

Mme la Présidente ouvre la discussion

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Mme la Présidente du Conseil communal, votre mandat prend fin ce soir. Vous avez tenu notre Conseil d'une main de fer dans un gant de velours et d'humour. Et ceci, malgré les turbulences. Notamment de secrétariat : plus de secrétaire, nouvelle secrétaire et vous avez réussi à gérer ça. C'était un véritable défi que vous avez su relever avec force, courage et bienveillance. Bravo à vous pour ce succès et cette belle année. Au nom de la Fourmi rouge, en tous cas, nous vous souhaitons plein succès pour la suite de votre parcours et nous vous remercions de tout votre investissement pour les

Conseillères et Conseillers communaux, les Municipaux, les Municipales et surtout pour les habitants de notre belle Ville de Renens. Merci Carole.

(L'assemblée applaudit)

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

J'ai une question pour la Municipalité. J'ai été interpellé par plusieurs habitants de Renens qui ont une question concernant les APEMS : est-ce envisageable d'ouvrir les APEMS durant les vacances scolaires ? Le CRA propose plein d'activités qui sont déjà pleines, c'est génial. Avant que vous ne répondiez, j'en profite pour remercier la Municipalité, le Bureau ainsi que tous nos collègues pour cette première année de législature. La Municipalité a pu tenir les comptes, a fait une bonne gestion pour cette année. Le Bureau a été chamboulé pour cette première année et a malgré tout réussi à tenir le cap. Voilà, je fais mes remerciements à notre Assemblée, au Bureau et à la Municipalité.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour votre question. Effectivement, c'est une très bonne question. Les UAPE sont ouvertes pendant les vacances scolaires, qui accueillent les enfants 1 et 2P, et les APEMS ferment pendant les treize semaines de vacances scolaires, ce qui pose un certain nombre de problèmes aux parents ; parce que la plupart des parents travaillent et ont donc 4 semaines de vacances par année, comme vous le savez. Pourquoi est-ce que nous n'ouvrons pas pendant les vacances scolaires ? Une autre Conseillère communale avait approché notre service avec la même question et avait essayé de travailler avec le Chef de service pour voir s'il y avait quelque chose à faire au niveau du Conseil et la réponse qu'on lui a donnée c'est celle que je vais vous donner maintenant : Il y a 96 places en APEMS à Renens et il est vrai que si on devait ouvrir ces 96 places neuf semaines de plus, ça aurait un coût et, actuellement, l'accent a été mis sur l'agrandissement du réseau, l'augmentation du nombre de places d'accueil parascolaire et surtout en accueil préscolaire où il y a encore énormément de manques, et en particulier pour les bébés. C'est un choix pour le moment de développer l'accueil préscolaire pour répondre à davantage de familles et de ne pas mettre l'accent sur l'ouverture des APEMS. Mais bien évidemment que la question se pose. Et ce qu'on peut encore dire, c'est que notre service culture jeunesse offre des centres aérés, un certain nombre de solutions pendant l'été, et que notre service soutient des parents qui auraient des difficultés à payer leur centre aéré et dans certains cas on oriente les familles vers des centres aérés, on les aide financièrement et pour l'instant c'est tout ce que l'on peut proposer. C'est ce que je peux vous dire à ce stade.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Merci Mme la Municipale pour votre réponse.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je profite de rebondir sur le thème des APEMS. Ce n'est pas une question, c'est plutôt une remarque : sur le dernier APEMS qui a été construit au Chemin de la Roche, qui dessert principalement l'école de Florissant... en fait, je ne crois pas que la remarque s'adresse à vous, Mme Clerc, je ne sais pas à qui elle s'adresse... Le pourtour, les parcs et jardins ont été magnifiquement arborisés par des petits arbustes. Simplement, ils sont tous en train de dépérir, il y en a même, je pense qu'on peut les enlever parce qu'ils n'ont pas été entretenus, arrosés, etc...ça vaudrait peut-être la peine, je ne sais pas comment est géré la Commune à ce niveau-là, mais de jeter un coup d'œil sur ces jeunes plantes pour qu'elles puissent devenir un peu plus grandes.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Merci Mme Negri Capt pour votre remarque. Effectivement, je ne suis pas au courant de cet état de chose. Je vais aller voir et, surtout, je vais m'assurer que c'est bien à nous d'entretenir ça au début parce que, souvent, quand les entreprises que l'on mandate pour le faire viennent planter ça, elles signent un contrat qui les lient, les obligent à entretenir ça pendant quelques mois pour le démarrage. C'est peut-être le cas dans ce cas-là, je vais vérifier et vous donnerai réponse.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

18. Allocutions

- **Mme la Présidente**

Dans sa séance du mois dernier, le Conseil avait accepté la candidature de M. Montefusco Dylan pour la fonction de Président du Conseil 2022-2023. M. Montefusco ce soir-là étant souffrant, le Conseil n'a pas pu bénéficier de sa réponse. J'invite donc M. Montefusco à s'avancer au micro afin de nous communiquer sa décision et de nous dire quelques mots.

M. Montefusco, même si personnellement je connais déjà la réponse, acceptez vous cet immense privilège d'être le Premier Citoyen de la Ville de Renens et de présider notre Conseil durant la période juillet 2022 à juin 2023 ? Croyez-en mon expérience, à l'église vous n'allez pas dire j'accepte aussi vite.

- **M. Dylan Montefusco, Président du Conseil 2022-2023**

J'accepte avec plaisir de présider effectivement cette Assemblée durant la deuxième année de législature.

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord permettez-moi de vous remercier, Mme la Présidente, de me donner l'occasion de m'exprimer ce soir à l'occasion de mon élection. En effet, le mois dernier j'étais malade et je m'étais excusé. Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, je tiens également à vous adresser mes remerciements pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant Président du Conseil de la Ville de Renens pour la seconde année de la législature 2021-2026. Je me réjouis d'ores et déjà d'aller à la rencontre de la population et je m'assurerai de représenter notre Commune dignement. Je suis également impatient d'intensifier ma collaboration avec le Conseil communal et la Municipalité et, ce, d'ici quelques jours. Je vous remercie.

(L'Assemblée applaudit)

- **Mme la Présidente**

M. Montefusco, je vous félicite et vous souhaite autant de plaisir et de fierté que j'ai ressenti et le soutien de notre Conseil lorsque vous présiderez la première fois disons, par la force des choses, la deuxième fois en septembre.

Nous allons passer à l'allocution de notre Syndic, M. Jean-François Clément.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mme la Présidente, M. le Président, Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil communal,

Voilà déjà une première année de législature accomplie. Le temps passe vite et je pense que sommes nombreux ici à ne pas l'avoir vue passer. Car les projets qui font Renens n'attendent pas. Ils sont, comme souvent, assez peu sensibles aux cadres temporels politiques. Nous vivons de plus une période exigeante, avec une pandémie encore bien présente en arrière-fond et un contexte international complexe. Ce ne sont pas forcément les meilleures dispositions pour jouer notre rôle d'autorité communale, Conseil et Municipalité, notre rôle de représentants de la population. Et pourtant, nous pouvons nous dire ensemble ce soir, sans triomphalisme aucun, que nous tenons la cadence. En une année seulement, déjà des projets importants ont été initiés pour nos infrastructures et le développement durable. Je pense notamment à l'éclairage public validé ce soir ou aux liaisons de mobilité douce, aux travaux de collecteurs ; je pense aussi à notre réseau scolaire avec le projet Verdeaux-Pépinière-Saugiaz qui a été initié ou le retour programmé de la fête des écoles. Pour la petite enfance, avec le renforcement continu de notre offre de garderie. Pour notre tissu social aussi, avec la mise en place d'aides Covid ou encore pour la culture, avec le soutien au Théâtre Silo du Lac et la magnifique réussite récente de Festimixx 2022. Autant de projets nés de discussions menées en commissions, en plenum, des projets votés, acceptés, parfois contestés, mais des projets que nous voulons les plus complets possible grâce au travail énorme de l'administration, de chacune et de chacun de ces collaborateurs et des Chefs de service. Le rythme ne va pas ralentir. Il y a encore beaucoup de grands défis devant nous, comme la gestion du chantier du tram qui impacte largement notre quotidien ou la finalisation du chantier de la Gare que nous suivons depuis de nombreuses années déjà. Soyons prêts ! Prêts à relever ces défis ! prêts à travailler ensemble pour les renanaises et renanais et poursuivons sur cette lancée de réalisations qui caractérise ce début de législature. Merci à vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux pour votre engagement sans faille pour Renens et, au nom de la Municipalité, je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous en septembre pour la suite de nos travaux. Belle soirée et merci !

(L'Assemblée applaudit)

- **Mme Carole Castillo, Présidente du Conseil**

Je vous remercie M. le Syndic. C'est à la Présidente du Conseil que revient le privilège de clore ce point par une allocution courte, je vous le promets. Mais tout d'abord, le ou la Présidente du Conseil n'est jamais seul.e dans cette formidable aventure. Et j'aimerais avant de vous lire mon allocution inviter mon groupe de travail afin de les remercier de leur dévouement, compréhension et gentillesse. J'invite ici devant Mme Racloz et M. Hoxha, scrutatrice et scrutateur, M. Taaroufi, scrutateur suppléant, M. Wilczynski étant excusé, MM. Demangel et Vila, huissier et huissier suppléant, et, peut-être, le meilleur pour la fin, le pilier : Mme Corrine Simon, secrétaire du Conseil qui s'est formée en même temps que moi. Applaudissements pour eux, s'il vous plaît.

Je vous remercie personnellement pour votre excellent travail, merci beaucoup, vous pouvez reprendre place.

Mme Simon, le Chef de groupe Fourmi rouge, en remerciement de votre excellent travail, en remerciement pour votre soutien à sa candidate Fourmi rouge désire vous faire cadeau de l'immense bouquet qui est là.

Je vais donc passer à mon allocution qui sera très courte :

Déjà un an, presque jour pour jour. Ce soir j'ai énormément d'émotions, mais un grand sentiment du devoir accompli. Lors de mon installation en juin dernier, je parlais de la légitimité ; mais ce soir j'ai envie de poser les mots « empathie », « vivre ensemble », « compréhension » et « entraide ». Vous, Conseillères et Conseillers, vous aussi, chère Municipalité, vous avez fait en sorte que ces mots résonnent dans l'hémicycle. Vous m'avez toutes et tous portée, aidée et m'avez quelques fois soufflé les réponses, et parfois applaudi pour me donner du courage. C'est dans cette ambiance où l'animosité est absente que nous pouvons faire cet excellent travail, ce qu'il a été durant cette belle

année. Mes remerciements vont à vous toutes et tous, chères et chers collègues, aux personnes de l'administration communale et, en particulier, à mes camarades, indéfectibles dans leur soutien. Soyez certaines et certains que ma lutte pour le bien-être de notre Commune continuera. Je me suis souvent posé la question de savoir ce que j'allais faire quand ma fonction prendrait fin et que j'aurai de nouveau du temps libre. C'est une angoisse connue des grandes sportives et des grands sportifs, dit-on, lorsque sont terminés les JO. Cette question ne s'est pas posée très longtemps : on dit qu'être grand-parent est la récompense d'avoir été un parent. Et, oui... je vais être grand-maman « Abuelita » et je me réjouis d'accueillir ma petite-fille, qui sera à n'en pas douter le plus beau cadeau du monde, qu'elle grandisse pour lui raconter une belle histoire : MON histoire. Merci à toutes et merci à tous.

(L'Assemblée applaudit)

La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

Mme la Présidente rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 8 septembre 2022 à 19h30 dans cette même salle, prononce la clôture de la séance à 22h 25 et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers et un bel été.

Mme la Présidente :

La Secrétaire :

Carole Castillo

Corrine Simon